



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de
discrimination à l'égard
des femmes**

Distr.
GENERALE

CEDAW/C/ETH/1-3/Add.1
20 octobre 1995

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION
A L'EGARD DES FEMMES

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION

Rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques combinés
des Etats parties

ETHIOPIE

Table des matières

Liste des sigles	4
I- APERCU	5
II- SITUATION DES FEMMES ETHIOPIENNES	6
III- INTRODUCTION ET GENERALITES	9
A. Introduction	9
B. Généralités	11
IV- INEGALITES DANS LES DOMAINES DU PARTAGE DU POUVOIR ET DE LA PRISE DE DECISIONS A TOUS LES NIVEAUX	13
V- INSUFFISANCE DES MECANISMES VISANT A PROMOUVOIR LES FEMMES A TOUS LES NIVEAUX	15
A. Dispositifs nationaux	15
a) Objectifs du Bureau des affaires féminines	17
b) Mandat du Bureau des affaires féminines	18
B. Programme national d'action	18
C. Politique nationale à l'égard des femmes éthiopiennes	20
D. Principaux objectifs de la politique	21
E. Donateurs et organismes non gouvernementaux	22
VI- MECONNAISSANCE DES DROITS RECONNUS AUX FEMMES AUX PLANS INTERNATIONAL ET NATIONAL ET OBLIGATIONS CONTRACTEES	23
A. Obligations internationales	23
B. Statut juridique des femmes	23
C. Efforts de sensibilisation	27
VII- LA PAUVRETE	29
VIII- ACCES ET PARTICIPATION INEGALES DES FEMMES A LA DEFINITION DES STRUCTURES ET DES ORIENTATIONS ECONOMIQUES ET DU PROCESSUS MEME DE LA PRODUCTION	32

IX-	ACCES INEGAL A L'EDUCATION, A LA SANTE, A L'EMPLOI ET AUTRES MOYENS POUR LES FEMMES DE PRENDRE CONSCIENCE DE LEURS DROITS ET D'UTILISER LEURS APTITUDES AU MAXIMUM	33
	A. Education des femmes	33
	B. Accès à la santé	36
	C. Emploi	39
X-	LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES	41
XI-	EFFETS DES LONGS CONFLITS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX, ARMES OU AUTRES, SUR LES FEMMES	42
	Notes	44

Annexes

I.	"Les femmes peuvent-elles gagner la paix ?"	46
II.	Tableaux	48
III.	Références	75

Sigles

BAF	:	Bureau des affaires féminines
CEA	:	Commission économique pour l'Afrique
CERTWID	:	Centre de recherche, de formation et d'information sur les femmes dans le développement
MOI	:	Ministère de l'information
MOLSA	:	Ministère du travail et des affaires sociales
MOPED	:	Ministère de la planification et du développement
OIT	:	Organisation internationale du travail
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PIB	:	Produit intérieur brut
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement
RRC	:	Commission de secours et de réadaptation
SIDA	:	Agence suédoise de développement international

I- APERCU

L'Éthiopie est classée parmi les pays les moins avancés. Son système économique, social et politique est marqué par un extrême sous-développement. Elle a une économie essentiellement agraire, l'agriculture employant plus de 85 pour cent de la population et contribuant à hauteur de 50 pour cent environ au PIB. Le revenu par habitant est de 120 dollars E.U. par an. Les services sociaux existants, tels que la santé et l'éducation, ne couvrent pas même 50 pour cent d'une population qui croît rapidement. Les services d'infrastructure : électricité, alimentation en eau, assainissement et eaux usées, routes et autres moyens de transport ne sont accessibles qu'à une toute petite fraction de la population.

Un des traits les plus frappants de la société éthiopienne est la triste condition de la femme, située au bas de l'échelle sociale. Le tableau qui se dégage des indicateurs sociaux du développement humain et de la qualité de vie ne laisse pas d'être sombre. Toutes les données dont on dispose indiquent que les femmes, qui portent une part disproportionnée du poids de la pauvreté, sont trop effacées, n'ont pas suffisamment accès aux services, manquent de possibilités d'emploi ainsi que d'occasions de participer à la vie publique et à la prise des décisions.

Avec 54,9 millions d'habitants en 1994, l'Éthiopie se classe au troisième rang des pays d'Afrique pour la population. Sur le plan démographique, son taux élevé de fécondité et une lente baisse de la mortalité entraînent une croissance rapide de la population. Au cours de la dernière décennie, la population a augmenté de 15 millions environ et on s'attend à ce qu'elle atteigne le chiffre de 66,7 millions d'ici l'an 2.000.

La prévalence d'une fécondité élevée et d'une haute mortalité influent sur la répartition par âges de la population, qui se compose d'un grand nombre de personnes extrêmement jeunes et de relativement peu de gens âgés. En 1994, le pourcentage des moins de 15 ans, des 15 à 59 ans et des 60 ans ou plus était de 48,6%, 46,7%, et 4,7% respectivement. L'âge médian est de 15,2 ans. On estime que la population totale croît au taux de 2,9% par an et la population urbaine au taux de 4% par an.¹

Le taux brut de natalité et le taux de fécondité totale indiquent tous deux que la fécondité est une des plus élevée au monde et qu'elle l'est constamment restée depuis des années. Le taux brut de natalité s'établit à 47,8 pour 1.000 en moyenne et, d'après les estimations, la fécondité totale serait de 7,7 enfants par femme entre 1990 et 2.000.² La maternité commence très tôt et près des deux tiers des femmes éthiopiennes en âge de procréer ont des enfants avant l'âge de 20 ans.

Les enfants et les femmes constituent les trois quarts environ du nombre estimé d'habitants. Ensemble, ils forment le groupe le plus important des couches économiquement et socialement défavorisées de la population.³ Les taux de mortalité infantile et maternelle sont parmi les plus élevés du monde. Les schémas de morbidité indiquent que des maladies souvent évitables sévissent,

notamment parmi les groupes socio-économiques faibles, les enfants et les femmes⁴.

Le taux d'urbanisation est extrêmement faible. En 1994, 15 pour cent seulement de la population vivaient dans des zones urbaines et ce pourcentage était concentré dans trois villes principales, le reste vivant dans des villes relativement petites dont les liens économiques avec le secteur rural demeurent forts. La population des zones rurales tire en grande partie ses ressources d'une agriculture de subsistance (céréales) dans les terres hautes du nord, de la production du café dans les terres hautes du sud, et de l'élevage du bétail dans les terres basses pastorales. L'agriculture continue à être le secteur qui contribue le plus au PIB. Les exportations du pays sont lourdement tributaires du café. Le café, qui représentait 54% environ en moyenne des recettes totales d'exportation entre 1978 et 1984, en a fourni 55,2 pour cent en 1986-1987. Sa dépendance à l'égard d'une culture d'exportation unique est un des principaux risques inhérents à l'économie éthiopienne⁵.

II- SITUATION DES FEMMES ETHIOPINIENNES

Les femmes éthiopiennes appartiennent à divers groupes ethniques et culturels et vivent dans des lieux géographiques divers. C'est dire qu'elles ont des besoins et des intérêts différents. Les besoins essentiels de la plupart des rurales se résument en la propriété de biens, l'accès aux ressources productives, à l'eau potable et au combustible, à des instruments de nature à alléger leur travail, des marchés, des soins de santé et des services de puériculture et de garderie. La plupart des femmes urbaines en revanche ont besoin de qualifications commercialisables, d'emplois, de services sanitaires et éducatifs, de crédit, d'une nutrition adéquate, de sources bon marché d'énergie, etc. Rurales et urbaines ont toutes deux besoin de projets conçus expressément pour les femmes dans le cadre des politiques et plans nationaux mais reposant sur une approche différente des priorités et des intérêts.

Le rôle et la condition des hommes et des femmes sont clairement définis et fonction de leur sexe et de leur âge. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, la majeure partie de la population tire ses ressources de l'agriculture de subsistance. La compréhension que l'on a du rôle des femmes dans la production agricole est toutefois limitée par l'absence de données sur les facteurs régionaux, ethniques et religieux qui influent sur la division par sexe du travail dans une agriculture de subsistance. L'insuffisance des données sur la place des femmes dans l'économie pastorale et la gestion du bétail est encore plus marquante. Les maigres données dont on dispose sur les femmes dans l'agriculture indiquent que leur accès à la propriété et autres ressources productives varie sensiblement d'un groupe ethnique et religieux à un autre.⁶

Indépendamment des différences ethniques et régionales, certains travaux agricoles sont effectués par les femmes. Il s'agit notamment du désherbage, du maraîchage, de la moisson, de la transformation et du stockage des produits, de la traite et de l'élevage de la volaille et du petit bétail. Le degré et la nature de la part prise par les femmes à l'agriculture dépend au premier chef du type de technique agricole utilisée. Ainsi, dans les régions céréalières, où la

charrue est le principal outil agricole, le labourage et le semage sont des activités exclusivement masculines. Dans les régions où la culture à la houe est prédominante, les femmes participent à toutes les activités agricoles, à l'exception du semage. Il importe, à ce propos, de noter que le labourage et le semage sont des activités socialement beaucoup plus appréciées que toutes celles auxquelles les femmes se livrent par ailleurs. Il s'ensuit que ce sont les hommes qui sont considérés comme les agriculteurs et les décideurs. Les femmes sont considérées comme des aides aux chefs de familles. Tant que la position des hommes leur vient de leur rôle de producteur, la mesure pour la société de la valeur des femmes est leur rôle dans la procréation. L'émergence d'une économie monétaire et de cultures de rapport a ouvert aux hommes de nouvelles possibilités et a renforcé la position de supériorité qui était la leur.⁷

A la claire définition des tâches et des responsabilités qui sont les leurs, s'ajoute le fait que les hommes et les femmes sont tenus d'observer de considérables distances sur le plan social.⁸ En règle générale, les femmes sont considérées comme étant subordonnées aux hommes. En dépit de leur apport sensible au développement économique du pays, leurs droits et leurs privilèges en tant que citoyens ne sont pas reconnus et elles n'en ont ni connaissance ni conscience. Dans la plupart des cas, les femmes n'ont pas accès aux techniques et aux formations de type novateur. Il est vrai cependant que l'ampleur du sous-développement du pays est telle que l'accès aux techniques est limité à une fraction réduite de la population urbaine.

En Ethiopie, comme partout ailleurs, c'est essentiellement aux femmes qu'incombe la responsabilité de donner à la génération suivante une alimentation saine, de l'élever, de lui donner une éducation de base et de forger ses attitudes. Or les mères analphabètes ne peuvent pas enseigner à leurs enfants ce qu'elles ignorent elles-mêmes. Le cercle vicieux de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la malnutrition et des grossesses fréquentes se perpétue si l'on n'encourage pas l'émergence de possibilités, de valeurs et d'idées nouvelles. Le fait de reconnaître la contribution des femmes à l'économie, à la culture et au bien-être de la société ainsi que leur apport à toutes les pratiques sociales modifie les attitudes et les normes de la génération suivante. Il n'en reste pas moins qu'en dépit de la contribution sensible des femmes à l'économie et à la culture du pays et à d'autres aspects de la vie sociale, elles restent dans une position subordonnée et sont empêchées de recevoir une part équitable des ressources du pays.⁹

Les femmes ont lourdement souffert des conflits internes et des périodes de sécheresse renouvelées. Dans la mesure où elles assument la majeure partie des travaux domestiques, elles sont depuis toujours reléguées à une position sociale et économique inférieure. Elles n'ont pratiquement pas de contrôle sur les ressources, sont les principales dispensatrices de soins au foyer, assument ces deux tâches ardues que sont le port de l'eau et du combustible et s'adonnent également à des activités agricoles. L'intensification de la guerre a ajouté à leurs responsabilités familiales durant une période d'angoisse et de crainte pour la sécurité de leurs maris, fils et autres proches. Elles ont aussi fait l'expérience éprouvante des ravages causés par la famine. Un grand nombre de femmes pauvres ont vu mourir leurs enfants et ont été contraintes de vivre une vie de totale dépendance dans les camps de réfugiés. Dernièrement, le nombre des femmes déplacées a augmenté.¹⁰ La démobilisation a laissé les anciens soldats,

pour la plupart des hommes, sans aucun moyen de gagner leur vie, avec les conséquences que l'on imagine pour leurs familles. Les familles rapatriées se sont installées dans des abris temporaires, comme l'ont aussi fait des familles déracinées par la sécheresse ou la piètre sécurité régnant dans le pays. Ces femmes ont dû abandonner leur vie normale et affronter un avenir incertain.¹¹

Bien qu'elles constituent près de la moitié de la population, les femmes éthiopiennes ne participent pas au même degré que les hommes à la vie publique et sont celui des groupes de population qui porte le fardeau le plus lourd. Elles n'ont pas prise sur les décisions, elles n'ont que peu ou pas d'instruction et, de ce fait, une conscience peu aiguisée, de faibles revenus et un très modeste accès aux services limités de santé. Elles n'ont également guère accès aux biens de production et aux techniques qui leur faciliteraient leur lourde tâche quotidienne. Elles subissent en outre les effets d'attitudes et de pratiques traditionnelles étayées par des institutions juridiques qui leur sont préjudiciables.¹²

III- INTRODUCTION ET GENERALITES

A. Introduction

Les efforts faits pour comprendre les causes de la condition sociale inférieure des femmes à travers le monde ont été une lente progression, marquée par l'introduction de perspectives nouvelles et de la définition des moyens concrets d'y remédier. On a, en un premier temps, dégagé des éléments liés aux normes, valeurs et attitudes traditionnelles et on les a considérés comme les principaux facteurs d'une culture qui reléguait les femmes à un rang inférieur et, partant, les marginalisait. Puis, l'accent s'étant déplacé, on a accordé davantage d'importance aux rapports entre les questions spécifiquement féminines et les programmes de développement.

Les défenseurs des droits des femmes ont mis en lumière la contribution des femmes à l'économie et leur rôle de partenaires actifs au développement. Dans le même ordre d'idées, à la suite de la Conférence de Bucarest de 1974 sur la population, un débat s'est ouvert sur les liens entre la pauvreté et la croissance démographique. L'intérêt grandissant porté à ces problèmes a amené à se poser la question de l'intégration des femmes dans le développement, approche devenue populaire voire institutionnalisée durant la première Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985). A la suite de la Conférence de Mexico de 1975, des dispositifs divers -bureaux ou responsables des questions féminines- ont été mis en place dans les administrations et les organismes de donateurs des divers pays.

Au cours d'une première phase, on a envisagé deux formes d'action. L'une, fondée sur un souci d'équité entre les sexes, mettait l'accent sur une redistribution équitable au profit des femmes des ressources détenues jusque là par les hommes. Des appels ont également été lancés en faveur des droits juridiques et politiques des femmes et de leur droit à une participation et à une rémunération égales. La deuxième approche, axée sur la lutte contre la pauvreté, insistait sur la nécessité d'améliorer en priorité la situation des femmes pauvres. La pauvreté féminine était perçue comme le résultat de l'incapacité passée à reconnaître l'apport des femmes au développement. Cette manière de voir prenait en compte le rôle vital des femmes dans l'économie et dans la satisfaction des besoins de leur foyer. Les femmes se sont trouvées être de ce fait un des principaux groupes cibles des programmes de développement. Les partisans de cette approche préconisaient une amélioration des possibilités d'emploi des femmes et demandaient notamment un accès aux ressources productives et aux moyens de contraception et de planification familiale.

Dans les années 1980, décennie marquée par une aggravation de la crise économique, le souci d'efficacité en est venu à dominer les débats sur l'intégration des femmes dans le développement. Les partisans de cette approche soutenaient que ne pas mobiliser les femmes pour les faire participer à l'activité économique équivalait à sous-employer de précieuses ressources économiques. La nécessité d'amener les femmes à prendre une part plus grande aux activités génératrices de revenus et à la prestation de services communautaires

de base était au coeur des préoccupations. Ceux qui mettaient en doute le bien fondé de cette approche préconisaient une habilitation des femmes, en entendant par là une accession à l'autonomie réalisée au moyen d'une mobilisation des couches populaires centrée sur les besoins pratiques des femmes. Cette démarche devait permettre aux femmes de surmonter les obstacles qui leur barraient l'accès aux ressources, un contrôle sur ces dernières et une place dans la prise des décisions. En 1990, la thèse de l'habilitation était devenue celle qui avait le plus cours dans les débats des principales instances de développement.

Les théories généralement admises en matière de développement ont aussi évolué sensiblement comme suite aux préoccupations qui se sont faites jour à travers le monde, du fait de l'augmentation rapide de la population, de la dégradation de l'environnement et de l'étendue de la pauvreté. Ces problèmes ont été à l'origine d'une optique différente du développement, centrée sur l'élément humain, et du souci d'assurer un développement durable. On s'est dans le même temps rendu compte qu'on ne pouvait faire porter exclusivement l'attention sur les femmes et l'on a de ce fait adopté une perspective fondée sur les différences entre les deux sexes et sur leurs besoins respectifs. La définition des rôles des femmes et des hommes varient suivant les sociétés et le contexte historique. Il ne suffit donc pas de comprendre dans leur diversité les tâches remplies par les hommes et les femmes; il faut connaître aussi la valeur accordée à ces tâches. Ce sont ces valeurs qui déterminent la position des hommes et des femmes dans la société ainsi que leur accès aux ressources, leur contrôle sur les sources de revenus et leur pouvoir de décision. Le développement ne peut être durable que si l'on tient compte des responsabilités multiples qu'exercent les hommes et les femmes.

La quatrième Conférence mondiale des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, examinera de près les progrès accomplis par les femmes au cours des 20 années écoulées depuis qu'à la première Conférence mondiale, en 1975, l'amélioration de la condition féminine est devenue une des questions au coeur des préoccupations mondiales. Dans la majorité des cas, les progrès ont été lents. Le rôle fondamental joué par les femmes dans la société est souvent encore ignoré et sous-estimé. Il s'est toutefois indéniablement produit à travers le monde une prise de conscience plus aigüe de l'existence, des causes et de la persistance des disparités entre les sexes, accompagnée de quelques acquis.

La Conférence de Beijing permettra d'évaluer la mesure dans laquelle ont pu s'épanouir la force, la vitalité, les compétences et les talents des femmes et, à partir de là, de s'attacher à réaliser les objectifs fixés pour la Décennie. Car il n'est pas de développement sans paix, ni de réussite possible du combat pour l'égalité et les droits démocratiques, thème principal de la Conférence. Egalité, développement et paix sont des termes qui ont une énorme signification pour les femmes éthiopiennes et pour le reste de la population qui a lourdement souffert sous le régime de fauteurs de guerre précédent.

B. Généralités

Dès 1946, les Nations Unies avaient résolu d'éliminer toute discrimination fondée sur le sexe. En concentrant l'attention sur l'Année internationale de la femme, la Conférence de Mexico de 1975 a toutefois donné à la question une impulsion nouvelle. Elle a permis de faire le point sur trois décennies (1946-1974) d'appels à l'égalité entre les sexes. L'Année internationale a marqué le début d'une décennie (1975-1985) durant laquelle on a isolé les éléments qui, dans la société, oppriment les femmes en raison de leur sexe et dégagé les mécanismes permettant de faire échec aux facteurs qui entravent la pleine intégration des femmes dans le développement.

Le but de cette décennie, intitulée "Décennie des Nations Unies pour la femme" était de parvenir à l'égalité, au développement et à la paix en mettant l'accent sur l'éducation, l'emploi et la santé. Les objectifs devaient en être réalisés au moyen du "Plan d'action mondial pour la mise en oeuvre des objectifs de l'Année internationale de la femme", adopté à Mexico en 1975, qui définissait dans leurs grandes lignes les domaines prioritaires d'action en ce qui concerne la condition de la femme.¹³

Cette première Décennie -et c'est peut-être là son principal mérite- a fourni l'occasion de mettre en relief les multiples problèmes auxquels les femmes sont confrontées et de déterminer les moyens qui leur permettraient d'être intégrées dans le développement. Dans les pays où les questions féminines n'étaient pas un thème courant de débat public, ou un sujet de recherche, la diversité des tribunes offertes aux femmes pour se rencontrer, discuter des problèmes et examiner des solutions a été un des résultats les plus appréciables de la Décennie. Il ne le cède en importance qu'à la possibilité donnée par la Décennie aux femmes de s'organiser aux plans national, régional et mondial.

Avec le recul, il apparaît que l'acquis de la première Décennie est l'aptitude incroyable que les femmes ont manifesté d'articuler leurs besoins et de formuler des solutions de rechange à des problèmes mondiaux, régionaux et nationaux spécifiques de développement. En Afrique, les réunions préparatoires de la Conférence de 1980 à mi-parcours de la Décennie ainsi que celles menant à la Conférence de Nairobi avaient solidement ancré la notion d'intégration des femmes dans le développement dans les programmes de toutes les institutions. La Conférence de Nairobi a fourni l'occasion d'examiner et d'évaluer les réalisations de la Décennie. Les participants s'y sont en général accordés à reconnaître que, dans la plupart des pays, la femme avait réalisé fort peu de progrès en matière d'éducation, d'emploi et de santé et que les objectifs de la Décennie, à savoir le développement, l'égalité et la paix, leur échappaient encore. En fait, la crise économique a, dans nombre de pays, grignoté certains des avantages que les femmes avaient acquis au cours des années 60 et 70. Les stratégies prospectives d'action de Nairobi, que les Etats membres des Nations Unies s'étaient engagés à respecter en les adoptant, définissaient dans leurs grandes lignes les projets et actions concrètes à mener entre 1985 et l'an 2.000 pour assurer la réalisation des objectifs du développement, de l'égalité et de la paix.

Lorsque l'on évalue les objectifs des deux premières Décennies, le cas de l'Ethiopie fait apparaître clairement que les femmes ont souffert de manière disproportionnée du ralentissement du développement économique d'une part et de la discrimination fondée sur le sexe de l'autre. Parmi les faits les plus révélateurs des disparités entre les sexes en Ethiopie figurent :¹⁴

a) La sous-évaluation par les statistiques nationales de la part des femmes rurales dans la main d'œuvre en dépit de l'importance de leur contribution à l'agriculture et à l'économie dans son ensemble.

b) Le pourcentage extrêmement faible des femmes dans les professions libérales, parmi les techniciens, le personnel administratif et les cadres.

c) Le fait que les femmes, qui constituent 30 pour cent environ des salariés des industries manufacturières, ne touchent que 21 pour cent des salaires et traitements.

d) Malgré une certaine amélioration, le très large écart qui subsiste entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux diverses formes d'enseignement, les femmes étant sensiblement en retrait par rapport aux hommes. Sur 100 femmes commençant une scolarité, 12 seulement terminent la douzième année.

e) L'état de santé déplorable des femmes, en dépit de l'amélioration des équipements sanitaires et de la formation de personnel, dont témoignent :

(i) la malnutrition maternelle qui, d'après les estimations, est de l'ordre de 10 pour cent à 60 pour cent;

(ii) la mortalité maternelle, le taux dans ce domaine étant le plus élevé des pays africains à bas revenu.

f) Un taux de fécondité de 38 pour cent plus élevé que la moyenne en vigueur dans tous les pays à bas revenu pris ensemble.

g) L'ignorance où presque 98 pour cent des femmes en âge de procréer sont du danger des grossesses fréquentes, trop rapprochées et survenant à un âge trop précoce ou trop tardif.

h) Malgré les différences existant d'une culture et d'une région à l'autre, 60 pour cent de la population éthiopienne subissent les effets de pratiques traditionnelles nocives, beaucoup plus préjudiciables aux femmes qu'aux hommes.

i) La majorité des femmes qui travaillent sont contraintes de vivre et de travailler dans des logements encombrés d'une pièce, sans pratiquement aucun confort.

j) Les femmes n'ont pas accès aux ressources qui seules leur permettraient de répondre efficacement à leurs besoins fondamentaux ou pratiques (par exemple: lois et règlements, mesures tenant compte des besoins respectifs de chacun des sexes, crédit et associations féminines autonomes etc.).

k) Des lois tel que le Code de la famille et la loi sur les pensions et retraites contiennent des dispositions de caractère discriminatoire à l'égard des femmes.

Les contraintes résultant de la situation d'extrême inégalité dans laquelle se trouvent les femmes éthiopiennes peuvent en gros être groupées d'après les facteurs socio-culturels en jeu; lois en bonne et due forme; intervention massive des pouvoirs publics dans la vie économique; nette prévention en faveur des hommes dans les services financés par l'Etat qui barre systématiquement aux femmes l'accès aux connaissances et apports les plus essentiels. La possession de ressources dans ces domaines pourrait aider les femmes à accroître leur productivité et renforcer leur confiance en elles-mêmes. Dans le cadre du processus de démocratisation en cours dans le pays, le Gouvernement provisoire d'Ethiopie a pris des mesures concrètes pour s'attaquer aux problèmes des disparités entre les sexes, dont l'instauration d'un solide mécanisme au niveau national, l'adoption d'un certain nombre de mesures tenant compte des différences entre les sexes et la création d'un environnement propice aux activités de plaidoyer.

IV- INEGALITES DANS LES DOMAINES DU PARTAGE DU POUVOIR ET DE LA PRISE DE DECISIONS A TOUS LES NIVEAUX

On peut dire qu'en Ethiopie, le pouvoir de décision se situe à divers niveaux, depuis les services du gouvernement central jusqu'à ceux chargés de superviser la participation aux affaires locales dans les zones tant urbaines que rurales. Il ressort de toutes les données disponibles que les femmes ne prennent qu'une part minime au pouvoir et à la prise de décisions à ces divers niveaux. Cette situation est pour l'essentiel due au système patriarcal de valeurs qui est foncièrement défavorable à la présence des femmes dans l'arène publique. Dans la plupart des régions du pays, de puissantes inhibitions culturelles empêchent pratiquement tout échange de vues en public entre hommes et femmes. Le fait que les femmes soient absentes des instances de prise de décisions tient en outre aussi au caractère discriminatoire de la législation et aux obstacles qui leur barrent l'accès à l'enseignement et à l'indépendance économique.

Sur le plan politique, les femmes sont exclues de l'élaboration des grandes orientations. Elles ont le droit de vote et sont éligibles depuis 1969. Lors des élections de 1973, les élues ne représentaient que 3,2 pour cent des députés. Lors des élections de 1987, ce pourcentage était passé à 6,4 pour cent. En août 1995, l'Ethiopie est devenue une République fédérale démocratique comportant deux conseils fédéraux, le Conseil des représentants du peuple et le Conseil fédéral. D'après les premiers résultats des élections parlementaires, 10 pour cent des élus au Conseil des représentants du peuple sont des femmes tandis qu'au Conseil fédéral, 70 sièges sont allés à des femmes.

Le pourcentage des femmes dans les instances gouvernementales, c'est à dire au niveau des ministres, ministres adjoints, vice-ministres ou assistants aux ministres et au niveau des directeurs de ministère est extrêmement faible. Pendant les années 80, on n'a compté qu'une seule femme ministre adjoint qui n'a exercé ses fonctions que pendant quelques années. Dans le Gouvernement provisoire d'Ethiopie, de juillet 1991 à août 1995, le nombre des femmes ministres ou ministres adjoints était de quatre et deux respectivement. On ne possède pas de données fiables sur le nombre des femmes directeurs de départements ministériels. D'après les statistiques du Ministère du travail, en 1980, sur 56 postes administratifs ou de cadre au total, quatre étaient occupés par des femmes; soit 7 pour cent environ. Depuis, le nombre des femmes occupant des positions administratives ou de cadre a baissé. A l'heure actuelle toutefois, on compte 20 femmes à des postes de direction dans des ministères et institutions publiques et 20 environ au niveau de chef de département. En ce qui concerne le pourcentage des femmes dans le service diplomatique, depuis la fin des années 80 jusqu'à l'instauration du nouveau Gouvernement, on n'a compté que deux femmes ambassadeurs.

Parmi les instances de décision éthiopiennes, il convient de citer l'Association de paysans et l'Association des résidents de villes, qui statuent sur la plupart des questions d'intérêt local. La part prise par les femmes dans les décisions de ces deux associations est négligeable ou nulle. On estime qu'à l'Association des paysans, les femmes ne représentent que 12 pour cent des membres et ne figurent pas parmi les dirigeants. En fait, la plupart des femmes membres de cette association sont des chefs de famille ou des femmes ayant de petites entreprises. Il existe, en parallèle, une association paysanne féminine de laquelle font partie la plupart des femmes, mais qui n'a pas part aux décisions les plus importantes et qui est manifestement subordonnée à l'Association principale.

Les services agricoles sont dispensés par l'intermédiaire des coopératives de services. Ils comprennent l'octroi de crédits, la fourniture d'intrants, et celle des biens essentiels de consommation. Ces coopératives gèrent également des moulins à farine, des installations de stockage de céréales, des équipements sociaux et des formes organisées d'industries artisanales. Les femmes n'y représentent que 7,5 pour cent des membres. C'est dire qu'elles n'ont qu'un accès très limité aux plans de crédit et ne bénéficient pas d'une formation technique. Bien que l'on ne dispose pas de données ventilées par sexe sur les dirigeants de l'Association de villes jusqu'aux dernières élections d'août 1995, un petit nombre seulement de femmes a été élu à des fonctions inférieures de direction. Au cours des dernières élections, il a été décidé que la direction de l'Association se composerait de trois membres dont deux seraient des femmes.

Dans les zones urbaines, les décisions affectant des collectivités importantes sont prises par le secteur privé. Le pourcentage des femmes chefs d'entreprise est encore très faible mais en passe de devenir plus visible. En 1983, une étude portant sur 46 484 entreprises à propriétaire et agence unique employant 86 008 personnes a révélé que 12 pour cent seulement des propriétaires, associés actifs ou membres de la famille travaillant dans l'entreprise étaient des femmes. En 1989, HASIDA a indiqué dans un rapport que le pays comptait 7 684 chefs d'entreprise femmes dûment agréés employant plus de

36 000 personnes. La prédominance des femmes dans le secteur du commerce de gros et de détail, de la restauration et de l'hôtellerie tient au fait que la plupart des salons de beauté et la moitié au moins des blanchisseries appartiennent à des femmes.

Il n'en reste pas moins que le pourcentage des femmes, en tant que propriétaires ou en tant que salariées, dans les petites industries privées est si faible qu'il en est décevant. C'est le cas même dans les secteurs qui sont habituellement considérés comme féminins, tel l'artisanat. Ainsi sur 853 coopératives d'artisanat, 10 seulement ne sont composées que de femmes. Les 842 coopératives restantes, qui ont plus de 36 000 membres, comptent apparemment moins de 5 000 femmes.

V- INSUFFISANCE DES MECANISMES VISANT A PROMOUVOIR LES FEMMES A TOUS LES NIVEAUX

Depuis le début des années 70 et des années 80, qui ont été marquées par la renaissance des mouvements en faveur des droits des femmes, l'attention, aux plans national et international, s'est portée sur les femmes. La proclamation de la Décennie des Nations Unies pour la femme a certes suscité des déclarations de la part des représentants des gouvernements et de dirigeants féminins sur l'importance du rôle des femmes dans tous les aspects de la vie sociale; elle a aussi facilité l'émergence de groupes militants qui ont fait pression pour que l'on améliore l'éducation des femmes, leur situation économique, leur position sociale et leur degré de participation à la vie politique.

A. Dispositifs nationaux

Au plan des déclarations, le programme de 1976 pour la Révolution nationale démocratique en Ethiopie a souligné le principe de l'égalité des femmes, confirmé leurs droits et leurs devoirs et rejeté toutes les règles et pratiques sociales qui assujettissaient les femmes en les enfermant dans des conditions oppressives. En 1980, l'Association révolutionnaire des femmes éthiopiennes (ARFE) a été créée. Elle avait expressément pour tâche :

- a) d'éveiller les femmes à la conscience politique en diffusant le marxisme-léninisme;
- b) de préparer les femmes à devenir des participants actifs à la production socialiste;
- c) d'assurer la protection des droits des femmes en tant que mères;
- d) de préparer les femmes à acquérir une indépendance politique, économique et sociale et à participer à l'édification d'une Ethiopie socialiste.

La définition des droits et pouvoirs de l'ARFE comprenait la mobilisation des femmes "pour défendre leur patrie contre les forces réactionnaires" et l'éradication des "cultures, coutumes et pratiques qui nient les droits fondamentaux des femmes". L'ARFE a été déclarée être la seule organisation féminine légale et elle l'est restée pendant plus d'une décennie. Elle ne disposait pas de moyens d'influencer la politique des pouvoirs publics, mais elle comptait des branches dans les Associations de résidents de villes, intitulées "Kebeles", ainsi que dans toutes les associations de paysans. L'adhésion à l'ARFE et le paiement des cotisations était obligatoire.

Ce n'est qu'à la fin des années 1980 qu'un certain nombre de bureaux des affaires féminines ont été créés dans diverses administrations, telles que le Ministère du travail et des affaires sociales, le Ministère de l'agriculture, l'Office du Comité national pour la planification centrale et l'Université d'Addis Ababa. Autrement dit, les responsables des questions de développement dans le pays n'ont commencé à se préoccuper vraiment qu'à une date récente des préjugés en faveur de l'un des sexes existants dans ce domaine et des différences entre hommes et femmes qui en résultent sur le plan des revenus et du pouvoir économique.

Par ailleurs, les méthodes préconisées précédemment pour intégrer les femmes dans le développement en étendant leur participation aux activités économiques et sociales sont actuellement contestées. Il apparaît en effet qu'en règle générale la condition des femmes ne s'est pas foncièrement modifiée et que les avantages d'une participation accrue ont, dans le meilleur des cas, été minimes.

Le régime économique et politique mis en place par le gouvernement précédent, qui a duré de 1974 à 1991, était extrêmement oppressif, injuste et privilégiait la guerre comme mode de solution aux conflits politiques. La centralisation de l'économie et la mise en oeuvre d'une politique axée sur la guerre ont aggravé la famine et entraîné des tensions, des décès en masse, des déplacements de personnes et des migrations forcées, à l'intérieur du pays et à l'étranger. Le rôle principal de l'organisation féminine a consisté à mobiliser les femmes éthiopiennes pour les amener à jouer un rôle actif dans la guerre en tant que combattants et soutiens de l'effort de guerre.

L'héritage laissé par ce régime qui mobilisait les femmes par la force restera vraisemblablement le principal obstacle auquel se heurteront tous ceux qui voudront les amener à participer aux efforts de développement. La primauté a désormais été accordée dans le pays à la participation des femmes au processus de développement, à un partage égal des ressources avec les hommes et à la transformation de la société.¹⁵

Jusqu'à une date récente, l'absence de politique des pouvoirs publics à l'égard des femmes a entravé la mise sur pied d'un organisme de coordination susceptible d'épauler et de renforcer les efforts des organismes de développement désireux d'aider les femmes éthiopiennes. Les organisations de donateurs sont intervenues à maintes reprises par le passé, mais leur action, mal coordonnée du fait de l'incapacité du Gouvernement à faciliter leur activité, n'a guère allégé la détresse des femmes.

L'ARFE, qui était la seule organisation s'occupant des questions féminines sous le précédent gouvernement, avait essentiellement une activité de propagande et était incapable de proposer de réelles solutions aux problèmes des femmes.¹⁶ La leçon qui se dégage de ces expériences négatives est que l'existence d'une seule organisation féminine nationale ne contribue guère ou en rien à la défense de la cause des femmes. Aussi le Gouvernement devrait-il créer un environnement propice à la formation et au fonctionnement sans à-coups d'associations professionnelles et d'organisations des problèmes déterminés qui permettraient aux femmes de s'attaquer à leurs multiples problèmes et d'étudier des solutions novatrices et viables. L'adoption de la politique nationale à l'égard des femmes devrait, pense-t-on, contribuer à créer un environnement qui permette aux femmes de s'aider elles-mêmes.¹⁷

Des diverses études menées à ce jour se dégage la conclusion que l'absence d'une politique nationale spécifique a été une des principales raisons empêchant que l'on se penche sur les besoins des femmes. Cette absence de direction précise au sujet des questions féminines a conduit nombre d'organismes de développement et de donateurs ainsi que des ONG à lancer des programmes d'assistance au développement destinés aux femmes qui avaient le défaut de n'être ni centrés, ni coordonnés et de consister en un saupoudrage. Ces défauts ont à leur tour été à l'origine de projets faisant double emploi et d'une allocation inopérante de précieuses ressources qui n'a pratiquement pas eu d'effets visibles, si tant est qu'elle en ait eu, sur la qualité de vie des femmes éthiopiennes. On constate une absence criante de femmes dans les instances de décision à tous les niveaux des activités de développement.

C'est pour répondre à ces besoins urgents que le Gouvernement provisoire a créé au Cabinet du Premier ministre un Bureau des affaires féminines qui a commencé à fonctionner officiellement le 1er octobre 1992.¹⁸ Ce Bureau, qui dépend de la plus haute instance gouvernementale et qui a à sa tête un ministre, a pour objectifs et mandats ceux indiqués ci-après.

a) Objectifs du Bureau des affaires féminines

- i) Encourager les femmes à s'organiser elles-mêmes;
- ii) Coordonner les organismes et activités touchant aux questions féminines;
- iii) Veiller à ce qu'il soit tenu compte des besoins et des priorités de chaque sexe lors de la formulation des programmes et projets, de leur exécution et de leur suivi;
- iv) Suivre de près les progrès de l'accès des femmes aux ressources et aux possibilités dans les divers domaines et l'étendue de leur contrôle;
- v) Faciliter la création d'un environnement propice;
- vi) Devenir un lien entre les secteurs publics, les ONG, les organismes bilatéraux et multilatéraux et les plans d'autoassistance.

b) Mandat du Bureau des affaires féminines

- i) Formuler des politiques;
- ii) Servir de lien entre les divers départements s'occupant de l'intégration des femmes dans le développement;
- iii) Avoir un impact sur les décideurs de haut niveau, les organismes de développement et les donateurs, les ONG et les plans d'autoassistance;
- iv) Coordonner les efforts des organismes qui sont intéressés à élaborer des programmes et des projets bénéficiant aux femmes.¹⁹

La réalisation de ces objectifs et mandats sera facilitée par la création d'un département féminin technique dans les principaux organismes publics. A ce jour, des centres de ce genre ont été établis dans un certain nombre d'organismes importants, à savoir notamment: l'Autorité centrale de statistique, les Ministères de la planification et du développement économique, de l'éducation, des ressources naturelles et de l'environnement, de l'agriculture, de la justice, du travail et des affaires sociales, du secours et de la reconstruction, de l'industrie, des ressources en eau et à la Commission de la fonction publique. Ces départements ont pour mission de promouvoir les objectifs suivants :

- a) Concevoir et réaliser des projets/programmes sectoriels de nature à accroître la contribution des femmes aux efforts de développement national;
- b) Veiller à ce que les employées de sexe féminin des divers organismes jouissent d'un égal accès aux possibilités offertes par l'employeur;
- c) Suivre et contrôler la mise en oeuvre de la politique aux niveaux ministériel, régional et national.

B. Programme national d'action

Créer un solide dispositif national et aider les femmes éthiopiennes à s'organiser sont les deux éléments d'un Programme national d'action à objectifs et stratégies dûment définis.

Les principaux objectifs à cet égard sont : augmenter la participation des femmes à la main d'oeuvre, dans les industries et métiers non agricoles; diminuer la dépendance économique des femmes à l'égard des hommes; réduire la charge de travail des femmes et juguler les pressions inflationnistes de l'économie qui compromettent la croissance de leurs revenus réels.

Des stratégies ont été formulées pour faciliter la réalisation de projets répondant aux besoins des femmes dans le cadre des processus globaux de développement. On a relevé à cet effet une dizaine de projets en cours et neuf nouveaux programmes au niveau national. Au nombre des programmes existants figurent notamment :

- a) Le renforcement des relations interministérielles sur les questions d'égalité des sexes;
- b) L'élaboration d'une politique tenant compte de la différence entre les sexes;
- c) L'organisation et la mise en oeuvre de programmes adaptés aux besoins des femmes en matière de nutrition et de soins de santé maternels;
- d) Un programme national d'alphabétisation (amélioration et extension de projets éducatifs);
- e) Secours et assistance à la réinstallation des femmes déplacées, et notamment des ménages ayant une femme pour chef de famille;
- f) Identification et financement de programmes économiques susceptibles de s'attaquer aux problèmes des revenus des femmes.

Au nombre des nouveaux programmes figurent :

- a) la réforme des lois;
- b) l'octroi aux fonctionnaires d'une formation destinée à les sensibiliser aux problèmes de l'égalité des sexes;
- c) l'information et l'éducation;
- d) des ateliers sur la culture et la tradition;
- e) des garderies d'enfants pour les femmes qui travaillent, etc.²⁰

L'exécution des programmes susmentionnés devrait être étalée sur 10 ans (1993-2002) et coûter un montant estimatif de 17,3 millions de dollars E.U. Le Gouvernement éthiopien a déjà affecté à ces projets 50 pour cent des fonds requis et il demande aux donateurs de fournir les 50 pour cent restants.

La réussite du Plan national d'action dépendra toutefois de la mesure dans laquelle la société parviendra à lutter contre le sous-développement, la pauvreté, les constantes sécheresses et famines, la croissance démographique ainsi que d'autres contraintes sociales et culturelles. Le rôle que les femmes éthiopiennes pourraient jouer dans la solution de ces problèmes est immense et mérite d'être soutenu.

Un des éléments déterminants de la promotion des femmes est une plus grande participation et présence féminine dans les instances de décision et un impact accru des programmes et projets sur la qualité de vie des femmes.²¹ Le Gouvernement provisoire encourage les femmes éthiopiennes à tirer parti du processus de démocratisation en cours.

C. Politique nationale à l'égard des femmes éthiopiennes

Le Gouvernement provisoire éthiopien est résolu à créer un environnement propice aux femmes en ayant une politique qui englobe tous les aspects des questions féminines. L'Ethiopie est également signataire de nombre de conventions internationales sur les questions féminines, et notamment de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il lui faut donc avoir à l'égard des femmes une politique nationale qui jouisse de l'appui sans réserve de tous les groupes et organisations.²²

Les questions et préoccupations féminines seront prises en compte dans les programmes de développement lancés et entrepris par les administrations publiques, centrales et régionales. Une part de son budget annuel sera alloué aux questions féminines par chaque administration et institution publique.²³

Le Gouvernement provisoire a formulé, en ce qui concerne les femmes éthiopiennes, une politique nationale qui favorise l'intégration des questions touchant à l'égalité des sexes dans le programme général de développement du pays, en partant du principe que le développement passe par la paix et

l'égalité de toute la population et notamment par l'égalité des femmes. Un processus de démocratisation ne peut en outre pleinement aboutir que si les femmes ont la possibilité d'y participer sur un pied d'égalité.²⁴

La politique nationale à l'égard des femmes éthiopiennes a pour buts :

- a) D'assurer le droit à l'égalité des femmes dans tous les domaines de la vie et le respect de ce droit;
- b) De créer un environnement qui permette aux femmes d'émettre des idées et de participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans de développement et des plans économiques à titre égal;
- c) D'éliminer pas à pas les attitudes et pratiques centenaires fondées sur des préjugés sexuels discriminatoires à l'égard des femmes;
- d) De fournir les services de base nécessaires aux femmes et au développement de l'ensemble de la société.²⁵

D. Principaux objectifs de la politique

La politique a pour principaux objectifs d'institutionnaliser les droits politiques, économiques et sociaux des femmes en créant des structures appropriées dans les administrations et institutions publiques de manière que:

- a) les lois et règlements, régimes et plans de développement édictés par le gouvernement assurent l'égalité des hommes et des femmes, l'accent étant notamment mis sur la participation des rurales;
- b) les mesures et programmes économiques, sociaux et politiques ainsi que les pratiques et activités culturelles et traditionnelles assurent l'accès sur un pied d'égalité des hommes et des femmes aux ressources du pays et au processus de prise de décisions et leur permettent de tirer pleinement parti de toutes les activités menées par des institutions à tous les niveaux;
- c) les institutions, programmes et projets de développement mettent les femmes en mesure d'accéder et de participer à toutes les interventions et activités.²⁶

Le mandat du Bureau des affaires féminines et les points de ce mandat actuellement mis en relief portent essentiellement sur :

- a) les droits légaux des femmes et leur protection juridique;
- b) les droits des femmes dans l'agriculture et les formations et services connexes;
- c) la fourniture d'informations touchant à la planification volontaire de la famille et aux soins des enfants et l'éducation en la matière;

- d) assurer les droits des femmes en matière d'éducation, de possibilités d'emploi, de traitements et de retraites;
- e) renforcer la participation des femmes dans la prise des décisions au niveau local et jusqu'aux instances les plus hautes;
- f) assurer le droit des femmes au crédit et à tous autres services connexes;
- g) dispenser un enseignement, une formation et des informations sur la foresterie et l'environnement durable;
- h) créer et développer, à chaque occasion, des conditions permettant aux femmes de surmonter la pauvreté;
- i) établir et montrer le rôle que les femmes ont joué dans la lutte pour la paix, la démocratie et la justice ainsi que leur rôle dans les divers groupes ethniques.²⁷

E. Donateurs et organismes non gouvernementaux

Plusieurs donateurs bilatéraux et organismes multilatéraux ont créé des bureaux d'intégration des femmes dans le développement qui se sont attachés à faire prendre conscience du problème par l'intermédiaire des programmes ou qui ont défini des orientations quant à l'approche à adopter en matière d'égalité des sexes dans les programmes de développement. Ces divers bureaux et donateurs ne sont toutefois guère coordonnés, si bien que la diffusion d'informations est réduite au minimum. En outre, on ne procède ni à une évaluation régulière des projets locaux, ni à évaluation suffisante de leur impact. Dans la plupart des cas, les objectifs déclarés initiaux des projets à l'intention des femmes ne sont pas réalisés et quelques projets tendent même à avoir des conséquences négatives. Les ONG ont rarement une ligne de conduite qui leur soit propre en ce qui concerne les questions touchant à l'égalité des sexes. Il arrive fréquemment que l'on acquiesce aux orientations fixées par un donateur sans établir de plans sérieux au niveau du projet et sans que l'impact de ce dernier sur la vie de la population soit évalué.²⁸

La création -attestée par la politique nationale à l'égard des femmes- d'un environnement qui permette de mettre l'accent sur les questions touchant à l'égalité des sexes et les efforts de coordination déployés par le Bureau des affaires féminines donnent à penser que cette tendance se modifiera dans un proche avenir. A l'heure actuelle, la plupart des institutions des Nations Unies représentées dans le pays coopèrent avec le Bureau des affaires féminines à l'édification de capacités, en faisant porter leurs efforts sur les besoins des centres spécialisés créés dans chaque ministère et en défrayant les dépenses des ateliers, séminaires, consultants, cours de formation etc.

**VI- RECONNAISSANCE DES DROITS RECONNUS AUX FEMMES
AUX PLANS INTERNATIONAL ET NATIONAL ET OBLIGATIONS CONTRACTEES**

A. Obligations internationales

L'Ethiopie a ratifié quelques-unes des grandes conventions internationales sur les droits des femmes et a négligé d'en ratifier d'autres. En 1966, l'Ethiopie a ratifié la Convention concernant la discrimination (emploi et profession). La Convention sur les droits politiques de la femme a été ratifiée en 1969 ainsi que la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui a été ratifiée en 1981, avec des réserves. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a également été ratifiée en 1981. Depuis 1975, l'Ethiopie a participé à toutes les conférences internationales et régionales des Nations Unies sur les femmes et s'est engagée à mettre en oeuvre les divers plans d'action.

Par contre, l'Ethiopie n'est pas partie à la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages. Elle n'est pas davantage signataire de la Convention concernant l'égalité de rémunération entre la main d'oeuvre masculine et la main d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale. De même, elle n'a pas ratifié la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. L'expérience a montré qu'il existe un vaste écart entre la ratification d'instruments et l'adhésion véritable aux droits reconnus aux femmes sur les plans international et national. Jusqu'ici seules quelques dispositions des conventions internationales relatives à l'élimination de la discrimination ont été mises en oeuvre. En ce qui concerne la législation nationale, même lorsque la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, cet énoncé n'a pas été suivi par l'abrogation des dispositions de caractère discriminatoire du droit privé éthiopien.²⁹

B. Statut juridique des femmes

A ce jour, l'Ethiopie a promulgué quatre constitutions, à savoir la Constitution de 1931, la Constitution révisée de 1955, la Constitution de 1987 de la République démocratique populaire d'Ethiopie et la Constitution de 1994 de la République fédérale démocratique d'Ethiopie. Le premier instrument juridique éthiopien contenant le principe de la non discrimination à raison du sexe a été la Constitution de la République démocratique populaire d'Ethiopie de 1987. Cette Constitution prévoyait l'égalité dans tous les domaines, juridique, politique, social, économique et culturel. Elle prévoyait également un traitement préférentiel en faveur des femmes en leur accordant un soutien spécial dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'emploi. Cette disposition était destinée à permettre aux femmes de

participer aux affaires politiques, sociales et culturelles sur un pied d'égalité avec les hommes.

La Constitution garantissait également des services de santé, une période de repos suffisante et des conditions convenables de travail durant la grossesse et la maternité. S'agissant du mariage, la Constitution de 1987 prévoyait que le mariage requiert le consentement d'un homme et d'une femme qui ont atteint leur majorité. Elle disposait également que "les époux ont des droits égaux dans les relations familiales". Toutefois, ces deux dispositions étaient en contradiction avec celles du Code civil. En ce qui concerne le consentement, la notion de "majorité" a toujours été controversée en Ethiopie.³⁰ La Constitution a omis de définir ce qu'on entend par majorité. D'après le Code civil, une femme est réputée capable de donner son consentement à l'âge de 15 ans, alors que l'homme ne peut le donner qu'à celui de 18 ans.

De même, la disposition relative à l'égalité des droits dans les relations familiales ne tient pas compte du fait que ces principes sont violés par plusieurs dispositions de caractère discriminatoire à l'égard des femmes. Le Code civil toujours en vigueur dispose ce qui suit :

"Personne frappée d'incapacité" désigne toute personne de moins de 18 ans, toute personne de sexe féminin et toute personne ne jouissant pas de toutes ses facultés mentales.

"Une personne frappée d'incapacité peut intenter des poursuites ou être poursuivie au nom d'un représentant qui, dans le cas d'un mineur, est son parent ou son plus proche parent; dans le cas d'une personne de sexe féminin, son mari ou toute personne désignée par elle et, dans le cas d'une personne ne jouissant pas de toutes ses facultés mentales, son parent ou son plus proche parent. En cas de besoin, le tribunal nomme un représentant".

En outre,

- a) Le mari est le chef de famille (Article 635). La femme lui doit obéissance pour tous les actes légaux qu'il lui ordonne (Sous-article 2);
- b) La résidence commune est choisie par le mari (Art.641);
- c) Le mari doit protection à sa femme (Art.644);
- d) Il peut surveiller les proches de sa femme et guider la conduite de cette dernière (Sous-art.2);
- e) Les biens communs sont administrés par le mari (Art.656). Le mari, devenu veuf, ne peut obtenir que le revenu de sa femme et ne peut réclamer les droits à pension de celle-ci.³¹

La Constitution de 1987 n'a pas abrogé les dispositions de caractère discriminatoire du Code civil. En outre, les expressions d'opinions de caractère discriminatoire à l'égard des femmes enracinées dans les pratiques culturelles et les lois religieuses ont également été laissées intactes. C'est ainsi que le Code de la famille, les lois en matière d'emploi et autres lois telle la Proclamation relative à la nationalisation reposent sur le principe de la subordination de la femme. Dans la plupart des cas, l'abolition de toute discrimination à l'encontre des femmes est demeurée une ritournelle plutôt qu'une réalité juridique.

Le Gouvernement provisoire éthiopien a été formé en juillet 1991. Le nouveau Gouvernement a promulgué une Charte transitoire qui a servi de loi suprême pendant toute la période qui s'est terminée à la fin d'août 1995. La Charte et la nouvelle Constitution disposent toutes deux clairement que les droits et libertés fondamentales contenus dans ces documents "peuvent être interprétés conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme... et autres instruments internationaux que l'Ethiopie a acceptés ou ratifiés. Cette adhésion explicite aux droits de l'homme internationalement reconnus ouvre de nouvelles possibilités en ce qui concerne le respect des droits des femmes. En outre, la nouvelle Constitution dispose expressément que "Toute loi, pratique coutumière, acte d'un organisme ou d'un fonctionnaire public qui contrevient à la Constitution n'est pas valide". En ce qui concerne les droits des femmes, l'article 35 de la nouvelle Constitution, intitulé "Droits des femmes", dispose que :

- "1. Les femmes ont des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne la jouissance et la protection des droits prévus par la présente Constitution.
- "2. Les femmes ont droit à l'égalité avec les hommes dans le cadre du mariage comme prescrit par la Constitution.
- "3. Compte tenu de l'inégalité et de la discrimination dont elles ont pâti par le passé en Ethiopie, les femmes ont droit à des mesures correctives et préférentielles. L'objet en est de permettre aux femmes de rivaliser avec les hommes, de participer avec eux sur un pied d'égalité à la vie politique, économique et sociale et d'avoir accès à des possibilités et à des postes dans les institutions publiques et privées.
- "4. Les femmes ont le droit d'être protégées par l'Etat contre des coutumes nocives. Les lois, coutumes et pratiques qui oppriment les femmes ou leur portent un préjudice physique ou mental sont prohibées.
- "5. (a) Les femmes ont droit à un congé de maternité à traitement complet. La durée du congé de maternité est arrêtée par la loi compte tenu de la nature du travail, de la santé de la femme et du bien-être de la famille.

- (b) Le congé de maternité peut être conforme aux procédures prescrites par la loi et comprend un congé prénatal à traitement complet.
- "6. Les femmes ont le droit de participer à l'élaboration de la politique nationale de développement, à l'exécution des projets et à être pleinement consultées lors de la préparation des projets, notamment de ceux affectant leurs intérêts.
- "7. Les femmes ont le droit d'acquérir, d'administrer, de contrôler, de transférer des biens et d'en jouir. Elles ont notamment des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'accès aux terres, à leur utilisation, à leur administration et à leur transfert. Elles bénéficient aussi d'un traitement égal en matière de succession.
- "8. Les femmes ont droit à l'égalité en matière d'emploi, de promotion, de traitement et le droit de léguer des pensions.
- "9. Pour éviter que la grossesse ou l'enfantement ne leur causent de préjudice et pour préserver leur santé, les femmes ont droit à une information et à des moyens leur permettant de planifier leur famille.

En outre, sous la rubrique "Droits du travail", l'article 42, 1 (d) de la Constitution dispose que "les travailleuses ont le droit à une rémunération égale pour un travail comparable".

A ce jour, le Gouvernement a mis en place dans tout le pays un solide dispositif de promotion des droits des femmes, formulé une politique nationale en la matière, pris des mesures supplémentaires pour tenir compte de la différence entre les sexes et inclus le principe d'égalité entre les sexes dans la Constitution nationale.

Au cours du récent processus d'élaboration d'une constitution, les femmes ont joué un rôle actif. Le Bureau des affaires féminines a veillé à ce que trois des 14 sièges "civiques" soient réservés aux femmes. L'organisation des femmes a désigné trois représentantes femmes appartenant aux diverses organisations féminines pour siéger à la Commission de rédaction de la Constitution éthiopienne, où elles avaient pour mission d'introduire dans la Constitution des éléments touchant à divers aspects des droits des femmes, de présenter des idées spécifiques et de promouvoir les intérêts des femmes.³²

En outre, le Bureau a organisé un atelier avec des participants de toutes les régions et des ministères pour discuter du projet de constitution et des points intéressants particulièrement les femmes afin d'éviter que le texte ne contienne des préjugés fondés sur le sexe comme celui des constitutions précédentes. L'atelier, qui a facilité la participation à ce travail d'un beaucoup plus grand nombre de femmes de diverses régions et institutions et permis de recueillir leurs apports à la nouvelle Constitution, a abouti à l'adoption d'un Plan d'action. Pour formuler et mettre en oeuvre

ce Plan, on a jugé indispensable de créer un comité consultatif. Entre temps des comités sont créés au niveau des régions et des zones, ainsi qu'à celui des collectivités locales. Cette structure devrait faciliter le mouvement des idées depuis la base jusqu'au sommet tout en permettant de suivre les progrès de la participation des femmes à l'élaboration de la constitution. Lors de l'élection de juin 1972 aux bureaux régionaux, les femmes ont participé au vote et certaines ont même été candidates.

Cette évolution tient au fait que le Gouvernement provisoire a accepté le principe que les femmes ont le droit de vote à partir de 18 ans et d'être candidates à des fonctions électives à partir de 21 ans. Un problème pourrait cependant se poser du fait que des millions de femmes éthiopiennes ne comprennent pas la portée du droit qui leur a été ainsi donné et croient que la politique est un domaine réservé aux hommes.

La situation peut être améliorée en laissant les femmes s'organiser, en les sensibilisant ainsi qu'en leur faisant prendre conscience de leurs droits; si on y parvient, on peut espérer qu'elles participeront plus nombreuses aux prochaines élections.³³ (voir Tableau 5)

C. Efforts de sensibilisation

Diverses tentatives ont été faites pour modifier le tableau actuel, depuis la création d'associations féminines de protection sociale jusqu'à l'adhésion obligatoire à des associations à orientation politique. Toutefois, faute d'un engagement véritable et du fait d'une approche sporadique du problème, ces mesures n'ont pas réussi à améliorer la condition des femmes et à modifier leur niveau de vie.

Le changement de gouvernement qui s'est produit dans le pays a marqué le début de nouvelles expériences et de nouveaux défis. A l'heure actuelle, les questions touchant à l'égalité des sexes sont débattues au niveau de l'élaboration des politiques, des ressources sont affectées à la mise en oeuvre de mesures tenant compte de la différence des sexes, des campagnes de sensibilisation sont menées par les médias, les ONG, les établissements de formation et les bureaux d'affaires féminines dans les différents ministères. Ces campagnes revêtent la forme d'ateliers, de séminaires, de colloques et de formations de courte durée. Les médias ont régulièrement des programmes intéressant les femmes. Le Bureau des affaires féminines du Ministère de l'information suit aussi de près les manifestations de préjugés fondés sur le sexe dans d'autres programmes, par exemple les images tendancieuses données des femmes dans des pièces télévisées et propose que l'on donne des femmes une autre image, plus équilibrée.

Ces activités mettent en relief les problèmes et aiguissent la conscience que le public a des questions touchant aux deux sexes. Par ailleurs, les chercheurs ont commencé à manifester plus d'intérêt pour les travaux sur ces questions. Il suffira de mentionner à ce propos le programme de subventions à la recherche lancé par le Centre de recherche, de formation et d'information sur les femmes dans le développement (CERTWID), qui devrait permettre de recueillir des informations sur un aspect extrêmement négligé de la réalité

sociale du pays. Les travaux de recherche sur divers aspects des questions touchant à la différence entre les sexes étant un élément essentiel de la prise de conscience, ils devraient être encouragés. A ce jour, le CERTWID a accordé des bourses de recherche sur les questions suivantes :

- a) Ménages agricoles dont le chef de famille est une femme -accès aux ressources et gestion des ressources;
- b) Pauvreté des rurales et famine;
- c) Abandon scolaire -le cas des étudiants de sexe féminin dans certaines écoles primaires et secondaires d'Ethiopie;
- d) Position de la main d'oeuvre féminine et fécondité dans l'Ethiopie urbaine;
- e) Problèmes économiques et sociaux des femmes divorcées à Addis-Ababa;
- f) Statut des infirmières de sexe féminin en Ethiopie;
- g) Conditions de travail, prestations et droits des employées domestiques à Addis-Ababa;
- h) Dynamiques culturelles et questions touchant à l'égalité des sexes (travaux effectués en collaboration par plusieurs départements de l'Université de Addis-Ababa).

Le CERTWID a ouvert un centre de documentation sur les femmes dans le développement qui a commencé à recueillir une documentation nationale et internationale sur les questions d'égalité des sexes. Tenant compte des responsabilités importantes qui lui incombent en matière de prise de conscience, le Bureau des affaires féminines s'est fixé les objectifs suivants pour 1994, (voir tableaux 4,6 et 7) :

- a) Renforcer les capacités institutionnelles du Bureau à tous les niveaux pour améliorer la mise en oeuvre de la politique nationale des femmes éthiopiennes;
- b) Organiser et établir des bureaux régionaux et sectoriaux d'intégration des femmes dans le développement;
- c) Renforcer les bureaux d'intégration des femmes dans le développement existants;
- d) Aider à la création et à la multiplication des organisations féminines et des associations professionnelles féminines;
- e) Fournir des financements, des fonds de roulement pour aider au développement des plans de crédit;

- f) Sensibiliser les femmes pour les amener à participer à l'élaboration de la Constitution afin que les questions les plus cruciales de leur point de vue y soient prises en compte;
- g) Sensibiliser les femmes pour les amener à participer au processus électoral.

L'expérience a montré que les changements d'ordre constitutionnel et juridique ainsi que les mesures d'appui doivent être complétés au niveau local par une action visant à renforcer la capacité des femmes à se prévaloir des droits nouveaux obtenus.

VII- LA PAUVRETE

La pauvreté qui sévit dans le pays est alarmante et pourtant elle est peut-être un des problèmes sociaux les moins étudiés en Ethiopie. Plus troublant encore est le fait que la dimension sexuelle de la pauvreté n'a pas encore reçu l'attention qu'elle mérite. Les maigres données dont on dispose montrent toutes que ce sont les femmes pauvres qui subissent le plus les effets de la paupérisation, en raison essentiellement de leur position subordonnée dans la société. Le Rapport sur le développement humain de 1990 du PNUD estimait que 60 pour cent de la population urbaine et 65 pour cent de la population rurale vivaient au-dessous du seuil de la pauvreté.

Dans les zones rurales, la pauvreté est due à l'insuffisance des terres disponibles, au déclin de la production agricole et à la faiblesse de la consommation. Ces problèmes sont exacerbés par les possibilités hautement limitées d'emplois non-agricoles et à l'incidence élevée des désastres naturels. On estime que 30 pour cent environ de la population rurale sédentaire souffrent de pauvreté chronique. Ces ménages ont moins d'un demi hectare de terre et la plupart ne possèdent pas de boeuf pour le labourage. Presque toute la population nomade souffre soit de pauvreté chronique, soit est extrêmement vulnérable. Les problèmes écologiques résultant du déboisement, de la dégradation des terres, de la baisse de la productivité agricole ont encore aggravé la pauvreté rurale.

La pauvreté a également été aggravée par les nombreuses mesures répressives du gouvernement précédent, à savoir la collectivisation forcée, la réinstallation en masse et les créations de villages forcées, l'établissement de fermes d'Etat sur les meilleures terres agricoles, les prix fixes pour les produits agricoles et autres mesures qui ont provoqué un sentiment d'insécurité et tué pratiquement toute motivation à accroître la production. L'effet cumulatif de ces mesures a été de créer une grave insécurité alimentaire et d'appauvrir l'ensemble de la population.³⁴ Les ménages ruraux sont de plus en plus contraints, pour compléter leurs revenus, de chercher des emplois non agricoles. Toutefois, pour la plupart des producteurs ruraux, ces activités n'ajoutent guère à leurs maigres revenus.

Dans les zones urbaines, la cause principale de la pauvreté est le taux élevé de chômage et de sous-emploi. C'est dans la tranche d'âge des 20 à 24 ans que le taux de chômage est le plus élevé. Les possibilités d'emploi, limitées tant pour les femmes que pour les hommes, sont beaucoup plus réduites encore pour les femmes. La croissance rapide de la population continue à peser sur l'environnement et il s'avère de ce fait difficile de faire face au nombre croissant de personnes ayant besoin d'emplois, de nourriture, de logement, d'éducation, d'eau et d'assainissement.

Les données présentées par la Banque mondiale au sujet de la pauvreté urbaine dessinent un tableau extrêmement sombre de l'étendue de la misère parmi la population urbaine.³⁵ En 1987, 65 pour cent des foyers d'Addis-Ababa (en comptant une moyenne de 5,5 personnes par ménage) vivaient au-dessous du seuil de la pauvreté absolue. Plus inquiétant encore est le fait que la misère urbaine est encore plus grande dans les petites villes; ainsi, à Assela, ville de 40 100 habitants en 1988, et à Shashamene, ville de 41 300 habitants, le pourcentage de foyers vivant au-dessous du seuil de la pauvreté absolue était de 79 pour cent. L'étude note qu'en Ethiopie, près de 80 pour cent en moyenne des dépenses des ménages urbains sont consacrées aux aliments de première nécessité et au combustible.

Dans les zones tant rurales qu'urbaines, les femmes sont les plus touchées par la pauvreté. La plupart des rurales n'ont pas accès aux terres, au crédit ou autres ressources productives. La pauvreté exacerbe les inégalités à l'intérieur du ménage. Les rurales doivent faire de longues journées de travail. Outre les activités touchant à la production, elles doivent remplir nombre de tâches ardues telles que la corvée d'eau et combustible, moudre le grain (les céréales), préparer la nourriture, tenir la maison et s'occuper des enfants. La dégradation de l'environnement causée par la sécheresse et le déboisement a accru la charge de travail des femmes qui doivent désormais parcourir de longues distances et passer beaucoup de temps à aller chercher de l'eau et du combustible. La nécessité de se procurer en plus un revenu non-agricole accroît encore leur fardeau. Pour lutter contre l'appauvrissement généralisé des zones rurales, les femmes ont de plus en plus tendu à chercher des activités génératrices de revenus ou à émigrer en ville.

L'appauvrissement croissant des zones rurales et urbaines s'est en général traduit par une participation accrue des femmes et des enfants à la vie active, une augmentation des taux de divorce, l'abandon du foyer par le soutien de famille masculin et une augmentation marquante du nombre des foyers ayant une femme pour chef de famille. On estime que cette dernière catégorie de foyers est de 35 pour cent dans les zones urbaines. Les villes éthiopiennes, petites et grandes, tendent à contenir plus de femmes que d'hommes. Les seules possibilités d'emploi ouvertes aux femmes dans les villes sont le travail domestique, la prostitution, la vente de boissons locales et le petit commerce, toutes activités qui ne produisent qu'un très bas revenu. La pauvreté féminine a également pour résultat de perpétuer le cycle de la pauvreté de génération en génération.

L'expansion de la pauvreté et le nombre croissant de foyers ayant une femme pour chef de famille ont aggravé la malnutrition des enfants, avec toutes les conséquences que cela entraîne. La mortalité et la morbidité infantiles sont extrêmement élevées en Ethiopie. Ce phénomène est souvent lié au manque de ressources et au manque de possibilités d'éducation des femmes. Les données recueillies dans tous les pays du monde indiquent que l'éducation est un moyen de surmonter la pauvreté, d'augmenter les revenus, d'améliorer la nutrition et la santé, de réduire la taille des familles, d'acquérir davantage de confiance en soi et d'enrichir sa vie. Les enfants de mères ayant reçu une instruction ne souffrent pas de malnutrition ou de maladies évitables. La pauvreté qui sévit dans nombre de foyers, notamment ceux dirigés par des femmes, signifie aussi qu'on ne peut y envoyer les enfants à l'école, et notamment les enfants de sexe féminin. La pauvreté et la subordination d'un sexe à l'autre reproduisent un cercle vicieux, au détriment des femmes. Les femmes surchargées de travail n'ont d'autre solution que de demander l'aide de leurs filles qui, de ce fait, se trouvent privées de scolarité et handicapées, sur le plan de la formation professionnelle ou générale et des activités génératrices de revenus. Cet enchaînement inéluctable de faits mène à son tour à une pauvreté accrue.

Depuis la fin de la guerre civile en 1991, le degré de pauvreté et le nombre des foyers dont une femme est le chef de famille ont augmenté. La fin de la guerre a amené le démantèlement de l'énorme appareil militaire édifié par le gouvernement précédent et la démobilisation en masse de soldats, dont un grand nombre sont invalides. La guerre a laissé dans son sillage un nombre considérable de femmes divorcées ou abandonnées à la tête de foyers mais sans moyen de subvenir à leurs besoins.³⁶ Nombre d'enfants sont restés orphelins ou abandonnés, ce qui a aggravé encore la pauvreté. Le nombre énorme d'enfants des rues, de l'un et l'autre sexe, est un indice visible de l'étendue de la pauvreté qui sévit dans le pays.

Les femmes ont été les premières victimes des désastres naturels ou dus à l'homme. Nombre d'entre elles ont été forcées d'abandonner leur maison et on les trouve dans les abris temporaires et dans les rues. Dans les abris temporaires, les femmes représentent plus de 75 pour cent des résidents.³⁷ A ce jour, les programmes de réadaptation ne sont pas conçus en prenant en compte les besoins de chacun des sexes. Les mesures en ce sens devront avoir pour but d'augmenter les revenus des femmes en leur faisant acquérir des techniques commercialisables qui leur permettent de trouver du travail. Les projets de développement se sont rarement efforcés de décharger les femmes des tâches quotidiennes ingrates, ardues et monotones qui leur incombent. Or ils devraient consister à fournir aux femmes de l'eau potable, à améliorer leur approvisionnement en bois de chauffe, à leur fournir d'autres types de fours et à leur enseigner des techniques différentes de cuisine, à les doter de moulins à céréales, de biens essentiels de consommation, de centres de soin modestes et aisément accessibles et de moyens de transport à leur portée.³⁸ Le fait qu'on ait négligé de satisfaire les besoins les plus essentiels des femmes a aggravé la pauvreté et entraîné sa transmission d'une génération à l'autre.

**VIII- ACCES ET PARTICIPATION INEGALES DES FEMMES
A LA DEFINITION DES STRUCTURES ET DES ORIENTATIONS ECONOMIQUES
ET DU PROCESSUS MEME DE PRODUCTION**

Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, l'agriculture est manifestement le moyen de subsistance le plus important pour les Ethiopiens. Or, 49 pour cent de la population agricole se compose de femmes rurales et nomades. Les femmes n'ont toutefois qu'un accès extrêmement limité aux terres. La réforme agraire de 1975 a nationalisé toutes les terres agricoles et imposé la distribution directe des terres, fondée essentiellement sur la taille des ménages. En vertu de la réforme, les terres étaient allouées au chef de famille, ce qui veut dire que dans la pratique, dans la plupart des cas, elles étaient enregistrées au nom des chefs de famille masculins. Dans les quelques endroits où les femmes ont eu accès aux terres, elles ont souvent reçu des terres de plus petite taille et de piètre qualité.

Conformément à l'esprit de la réforme agraire, dans un certain nombre d'endroits, les foyers ayant une femme pour chef de famille ont bénéficié d'une allocation de terres. Comme suite à la longue guerre civile, aux déplacements internes et externes de population, aux famines incessantes et à la politique de réinstallation forcée, le nombre des ménages ayant une femme pour chef de famille a augmenté. On estime actuellement que, dans les zones rurales, le pourcentage en est de 20 à 25 pour cent. Etant donné que la division sur une base sexuelle du travail tient les femmes écartées de tâches telles que semer et planter, elles sont tributaires du travail masculin ou des tracteurs loués. Ces formes de dépendance sont cause de nombreuses difficultés pour les foyers qui ont une femme à leur tête. Leurs terres ne sont pas labourées, semées ou moissonnées en temps voulu. Elles doivent de surcroît renoncer à 50 pour cent au moins de leur produit à titre de paiement pour les services qui leur sont rendus. Cette forme de paiement réduit encore des revenus déjà maigres.

La plupart des femmes, celles qui possèdent des parcelles comme celles qui travaillent au sein de leur famille, n'ont pas accès aux programmes de vulgarisation agricole. Les services de vulgarisation favorisent nettement les hommes. Alors que ceux-ci reçoivent une formation, des conseils et un soutien touchant aux activités agricoles, la seule formation dispensée aux femmes est axée sur les soins aux enfants et le petit jardinage.

Dans les zones rurales, il existe des facilités de crédit si l'on est membre d'institutions rurales telles que les coopératives de services et les coopératives de production. Etant donné que seuls les chefs de famille sont membres de ces institutions, la plupart des femmes ne peuvent avoir accès au crédit, sauf pour ce qui est des ménages ayant une femme à leur tête qui, pour la plupart, en sont membres. En général, les femmes n'ont qu'un accès limité aux ressources productives, telles que terres, semences, engrais, outils agricoles améliorés et crédits. Dans certaines zones, où la FAO et des ONG ont lancé des projets-pilotes de crédit subventionné à l'intention des femmes, les taux de remboursement par les femmes ont été extrêmement élevés.

Dans les zones urbaines, on ne peut obtenir de crédit qu'à condition d'offrir des sûretés en garantie. C'est dire que seules les femmes ayant des avoirs financiers suffisants ont accès au crédit.

**IX - ACCES INEGAL A L'EDUCATION, A LA SANTE, A L'EMPLOI
ET AUTRES MOYENS POUR LES FEMMES DE PRENDRE CONSCIENCE
DE LEURS DROITS ET D'UTILISER LEURS APTITUDES AU MAXIMUM**

A. Education des femmes

Le taux global d'analphabétisme est extrêmement élevé. En 1970, 83 pour cent de la population éthiopienne était analphabète. Le Gouvernement a lancé une campagne nationale d'alphabetisation, étalée sur l'ensemble des années 80. En 1990, le taux d'analphabétisme de l'ensemble du pays était de l'ordre de 61 pour cent pour les hommes et de 74 pour cent pour les femmes. On estime que 8 millions de femmes environ ont participé à la campagne entre 1979 et 1990. On compte que 52 pour cent des inscrits au début de la campagne étaient des femmes. Les femmes ont de même eu un taux plus élevé de succès attesté par le fait qu'elles constituaient 51 pour cent des inscrits qui ont passé l'examen. Il semble malheureusement que la plupart des femmes récemment alphabétisées aient perdu leur acquis faute de cours de post-alphabetisation et/ou en raison de l'incapacité où elles se trouvent d'assister aux cours du fait de leur lourde charge de travail.

Dans les zones rurales, les femmes n'ont qu'un accès très limité aux centres communautaires de formation professionnelle. L'obstacle principal est peut-être l'absence d'installations de dortoirs pour les femmes dans la plupart de ces centres. Il faudra en outre préparer du matériel de lecture sensible à la différence entre les sexes et aux questions d'égalité et créer un environnement favorable pour faciliter la participation des femmes aux programmes d'éducation pour adultes et de formation professionnelle.

Le taux éthiopien de scolarité est extrêmement faible, car 37 pour cent seulement des enfants appartenant à la tranche d'âge appropriée fréquentent un établissement primaire. Le taux d'inscription des filles est encore plus bas. A partir de 1980, le précédent gouvernement n'a cessé de faire des déclarations sur les efforts spéciaux qu'il faudrait déployer pour corriger la discrimination à l'encontre des femmes dans l'enseignement et la formation. Jusque dernièrement toutefois, il n'a pas été pris de mesures concrètes pour assurer la parité des sexes dans l'éducation. Comme on peut le voir en se reportant aux tableaux 8, 9 et 10, le taux d'inscription des femmes reste encore en retrait sur celui des garçons depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'université. Dans les établissements scolaires, les filles se voient offrir un programme de qualité inférieure et sont victimes de partis pris dans les procédures de sélection ainsi que de discrimination de la part des enseignants. Les cours qu'on leur offre continuent à être axés davantage sur des sujets touchant au foyer qu'orientés vers l'emploi.

Nombre d'études ont relevé que la valeur qu'une culture attache à l'éducation des femmes est influencée par les vues de la société sur les rôles de l'un et l'autre sexe. Dans la plupart des cultures où domine un régime patriarcal, la division du travail entre les sexes semble rigide et cantonne souvent les femmes dans le rôle d'épouses, de mères et de maîtresses de maison et les idées et normes secrétées par ces cultures tendent à renforcer ces rôles.

Une analyse des effectifs scolaires depuis le début de l'enseignement primaire jusqu'à la fin du secondaire indique que le nombre de filles fréquentant un établissement reste inférieur à celui des garçons. Ainsi qu'on peut le voir en se reportant au tableau 8, les données récentes montrent toutefois que l'écart se réduit. Cette diminution tient peut-être au fait que les effectifs masculins ont tendu à rester inchangés depuis 1986. Le nombre des filles qui continuent à abandonner leur scolarité ou redoubler est plus élevé que celui des garçons. Les données dont on dispose ne comportent pas de ventilation des effectifs scolaires par localité géographique et par groupes socio-économiques. L'écart entre les sexes en matière de scolarité est cependant beaucoup plus important dans les zones rurales et dans les zones extrêmement pauvres des centres urbains.

Aux taux décevants d'inscription des filles dans l'enseignement primaire s'ajoute l'écart entre les sexes dans les taux de passage du primaire au secondaire (voir tableaux 9.A et 9.B). Le pourcentage des filles qui passent de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire reste encore très faible. Cela indique clairement que les élèves de sexe féminin éprouvent des difficultés à rester en selle à ces deux niveaux. Les échecs à ce stade contribuent à une diminution progressive du nombre des étudiantes dans l'enseignement supérieur.

On note de même, en examinant les effectifs d'étudiants inscrits une même année à des cours menant à un diplôme universitaire, que le pourcentage de filles n'est que de 10,9 pour cent. Il apparaît de même, en ce qui concerne leurs domaines de spécialisation, qu'elles sont groupées autour des sciences sociales, de l'agriculture (sciences domestiques), des sciences naturelles, des sciences vétérinaires et de la médecine, dans cet ordre. Il convient de souligner que même s'il peut être encourageant de constater que les étudiantes ont commencé à pénétrer dans des domaines traditionnellement masculins, elles y sont encore en minorité. (Voir tableau 10)

L'actuel rapport hommes/femmes en sciences et en technologie est très vraisemblablement le résultat d'un certain parti pris en faveur du sexe masculin dans l'aménagement des services éducatifs. Le fait que nombre d'établissements scolaires aient des programmes différents selon le sexe et tendent à réserver certaines activités aux garçons détourne les filles des sujets scientifiques. Il convient de déployer des efforts tout particuliers pour modifier les comportements sociaux, dès l'école élémentaire, pour encourager les femmes à étudier des matières scientifiques et techniques et pour susciter des attitudes positives quant à la formation professionnelle des femmes et à l'acquisition par elles de qualifications.³⁹

Parmi les femmes qui ont la chance d'aller à l'école, un nombre assez considérable redouble une à deux fois chaque classe. Le taux élevé d'abandon scolaire est lui aussi un problème. Presque toutes les études effectuées au sujet des résultats scolaires ou universitaires des femmes indiquent que les garçons ont de meilleurs résultats que les filles dans toutes les matières et à tous les niveaux. Certaines de ces études montrent que dans les programmes scolaires et les matériaux pédagogiques, les sujets choisis, la forme du discours, les activités, les personnages, les métiers et les exemples des textes, sans parler des illustrations, tendent à dénoter un net parti pris en faveur des hommes. Le problème est des plus graves dans les matières scientifiques. Les programmes scolaires ne sont en général pas de nature à encourager les filles dans cette voie.

Par ailleurs, la majorité des femmes éthiopiennes n'ont pas la possibilité de recevoir une éducation de type scolaire. Les méthodes non classiques d'enseignement sont le meilleur moyen de toucher ces femmes qui doivent faire face, au foyer et dans l'agriculture, à des tâches épuisantes qui prennent la majeure partie de leur temps. Les campagnes d'alphabétisation et autres activités d'éducation pour adultes ne relevant pas de l'enseignement classique fournissent aux femmes l'occasion de s'orienter et d'acquérir des rudiments de lecture et d'écriture. Toutefois, faute de suivi et de continuité et du fait d'autres facteurs, nombre de femmes sombrent à nouveau dans l'analphabétisme et sont incapables d'utiliser les techniques qu'elles ont acquises.

Le Ministère de l'éducation a adopté en matière d'enseignement une politique qui s'attaque à toute une gamme de problèmes éducatifs en général et aux préjugés fondés sur le sexe en particulier. Parmi les objectifs spécifiquement féminins de cette politique, il convient de citer :

- a) Améliorer l'attitude de la société quant au rôle et à la contribution des femmes;
- b) Imprimer à l'enseignement un caractère démocratique et en concevoir le contenu de manière que les femmes y participent; de manière aussi à éliminer l'écart entre les sexes en matière d'éducation et à éliminer les stéréotypes touchant aux rôles des sexes dans les ouvrages scolaires;
- c) Obtenir un soutien financier de l'Etat pour augmenter la participation des femmes;

Cette politique a déjà commencé à être mise en oeuvre.

Pour réduire l'écart entre les sexes, on a prévu entre autres d'accorder un traitement préférentiel aux femmes au niveau de l'entrée à l'université où la note de certificat de fin d'études exigée des femmes qui souhaitent suivre un cours menant à un grade universitaire est de 3, alors qu'elle est de 3,2 pour les hommes. En 1994, 331 étudiantes ont été admises à l'université à la faveur de ce système. De même, on a accordé 20 pour cent des places du Collège normal d'enseignants à des femmes; pour les 80 pour cent restants, les femmes étaient en compétition avec les hommes, la préférence étant toutefois donnée aux femmes à égalité de points.

B. Accès à la santé

La nutrition, l'environnement, les services de santé, la culture et les attitudes, l'éducation, le niveau de vie et le revenu sont les principaux facteurs qui déterminent la santé. L'état de santé des éthiopiens laisse énormément à désirer comme le prouvent tous les indicateurs pertinents. L'indicateur le plus significatif, à savoir le taux de mortalité infantile, est de 107,7 par 1.000 enfants. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 161 par 1.000 enfants. L'espérance de vie à la naissance n'est que de 53,5 ans. Le taux de mortalité maternelle est de 700 par 100.000.

83 pour cent seulement de la population urbaine et à 11 pour cent seulement de la population rurale ont accès aux services d'eau. La couverture des services de santé est de moins de 46 pour cent et la prévalence et l'incidence des maladies semblent en hausse. Les maladies transmissibles et la malnutrition sont à l'origine des taux élevés de morbidité et de mortalité. A l'heure actuelle, ce triste profil de santé est exacerbé par la propagation rapide de la pandémie du SIDA.

Le système de soins de santé se compose de soins traditionnels, de soins publics de santé, de systèmes privés bénévoles et non lucratifs et de systèmes privés de soins de santé. Le système de soins traditionnel couvre plus de la moitié de la population et se compose d'herbalistes, de rebouteux, de guérisseurs religieux et de sages-femmes traditionnelles. En outre les personnes qui utilisent le système moderne de santé recourent aux médecines traditionnelles à titre complémentaire.

Le système public de santé se compose de l'agent sanitaire local, du poste de santé, du centre de santé, de l'hôpital et de l'hôpital régional. Etant donné que le régime précédent considérait la santé comme une faible priorité, pendant la majeure partie des années 1980, 3,6 pour cent environ du budget national étaient alloués à la santé. Au début des années 1990, le système de santé communautaire s'est effondré. Etant donné l'augmentation prohibitive du coût des médicaments importés, la plupart des postes de santé, des centres de santé et des hôpitaux, notamment dans les zones rurales, fonctionnent avec des moyens extrêmement limités et une poignée de médicaments importés.

La détérioration des services de santé dans le secteur public a entraîné une prolifération de cliniques privées. S'il est vrai que certaines ont des médecins et des agents de santé hautement qualifiés, la plupart sont opérées par des personnes non qualifiées dans toutes les grandes villes et villages. En outre, les jeunes au chômage et d'anciens soldats ont commencé à se livrer à des pratiques médicales illégales pour gagner leur vie. Ils font des vaccinations illégales et vendent des médicaments sans ordonnance médicale. Ces pratiques ont augmenté les risques d'infection, le plus grave étant l'utilisation de matériel non stérilisé qui augmente le risque de VIH/SIDA.

Tous ces faits ont nombre de conséquences pour les femmes éthiopiennes qui, pour la plupart, sont pauvres, d'un bas statut social, fréquemment enceintes, ont à s'occuper de nombreux enfants et sont privées d'éducation et d'emplois. La pauvreté est sans doute le facteur qui contribue le plus

sérieusement à la mauvaise santé de la population. La pauvreté, et notamment la pauvreté féminine, débouche souvent sur la malnutrition. Les femmes et les enfants sont sujets à la malnutrition et constituent de ce fait un groupe à haut risque en matière de santé; leur santé est aussi gravement affectée par une eau insalubre et un piètre assainissement.

L'absence d'eau aisément accessible et un assainissement déficient ont de multiples répercussions sur les femmes. Dans presque toutes les régions, c'est aux femmes qu'il incombe d'aller chercher de l'eau sur des distances souvent grandes, tâche ardue qui porte atteinte à leur santé, car elle représente une grande dépense d'énergie de la part de femmes déjà vulnérables sur le plan nutritionnel, notamment durant la grossesse. En outre, en allant chercher de l'eau et en lavant les vêtements, les femmes pauvres sont constamment exposées à des maladies hydriques.

Dans les zones urbaines, les problèmes causés par une alimentation en eau déficiente et par l'absence d'assainissement sont exacerbés par l'entassement de la population dans des logements surpeuplés et dans des abris mal construits. La plupart des ménages dépendent de combustibles provenant de la biomasse tels que le bois, le charbon de bois, la bouse et les résidus de cultures. En outre, la plupart des ménages urbains et ruraux cuisinent sur du feu dans des logements mal ventilés. On a noté que la fumée des combustibles précités contient nombre d'éléments nocifs susceptibles de causer des maladies pulmonaires chroniques et le cancer du pharynx. Des expériences faites ailleurs ont montré qu'en fournissant aux femmes des cuisinières peu coûteuses conçues pour utiliser moins de combustible et réduire la quantité de fumée dégagée, on pouvait améliorer la santé des femmes.

Ainsi qu'on l'a indiqué dans la section précédente, la plupart des femmes éthiopiennes sont encore analphabètes et seul un nombre limité de fillettes ont la possibilité de terminer l'école primaire. L'écart entre les sexes en matière d'éducation a d'innombrables répercussions sur la santé et la population. On s'accorde désormais à penser qu'en éduquant les femmes, on réduit les principaux facteurs à l'origine d'un mauvais état de santé. L'éducation permet de surmonter la pauvreté, de générer davantage de revenus, d'améliorer la santé et la nutrition, de réduire la taille des familles, de donner aux gens davantage de confiance en eux-mêmes et d'exercer une influence positive sur la génération suivante.

Les taux de morbidité maternelle et de mortalité éthiopiens sont parmi les plus élevés au monde. Dans les zones rurales, la mortalité maternelle est de 2 à 3 fois supérieure en raison de l'absence de soins prénatals et d'équipements obstétricaux d'urgence pour les grossesses à haut risque. On estime que 84 pour cent des femmes ne reçoivent pas de soins prénatals. Durant la grossesse, les femmes ont besoin d'une meilleure alimentation, de davantage de repos et de loisirs et d'être davantage soutenues, physiquement et socialement, qu'en temps normal.

En Ethiopie, quelques 17 000 femmes en âge de procréer meurent de complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Les données des hôpitaux et centres de soins ne rendent pas bien compte du taux élevé de mortalité maternelle, car elles se bornent à indiquer que les femmes meurent de maladies aisément évitables.⁴⁰ Ainsi que l'ont confirmé d'autres études, les décès maternels montrent clairement que les femmes sont exposées à des maladies et à la mort du fait de facteurs de risque aisément évitables, directs et indirects. Les premiers sont liés à la grossesse elle-même et les deuxièmes aux troubles et infections qui deviennent morbides et mortels lorsqu'ils surviennent en même temps qu'une grossesse.

Les fichiers des hôpitaux indiquent que 70 pour cent des décès maternels sont directement imputables à des complications de la grossesse et de l'accouchement, et que 30 pour cent le sont à des infections survenues durant la grossesse. Environ 90 pour cent des décès maternels sont considérés comme évitables si la collectivité locale possède des connaissances suffisantes et si les femmes ont accès à des services de santé efficaces.⁴¹

Le taux total de fécondité en Ethiopie était de 7,5 par femme environ en 1992. Les mariages à un jeune âge étant une pratique courante dans les zones rurales, nombre de femmes éthiopiennes commencent à procréer dès l'âge de 12-14 ans. Diverses études ont montré que lorsque la fécondité est élevée, les taux de mortalité maternelle, infantile et juvénile sont également élevés. En fait, le fort taux de mortalité éthiopien est dû aux mariages précoces, aux naissances rapprochées, aux grossesses des femmes de moins de 20 ans et de plus de 30 ans, à de graves carences alimentaires, à un poids faible à la naissance, à une prévalence élevée des maladies infectieuses et transmissibles, à l'absence de soins prénatals, aux naissances multiples et au manque d'accès aux équipements et aménagements essentiels tels que l'eau potable et l'assainissement. (Voir tableau 13).

A l'heure actuelle, l'un des problèmes qui ne laisse pas d'inquiéter dans le domaine de la santé est la propagation du VIH/SIDA. Il est difficile de fournir des chiffres précis, car les cas d'infection ne sont pas toujours signalés aux autorités. En 1992, on estimait à 400 000 le nombre total de personnes infectées par le VIH, dont 42 pour cent à Addis-Ababa. Ce nombre se répartissait à raison de 63 pour cent pour les hommes et de 37 pour cent pour les femmes. Des données récentes montrent que le pourcentage des cas de patients de sexe féminin signalés a augmenté depuis 1992 (Voir tableau 14). La majorité des victimes du SIDA ont entre 15 et 49 ans. Le risque est plus grand parmi les femmes qui, pour survivre, ont plusieurs partenaires, les étudiants de sexe féminin et les femmes mariées à des travailleurs migrants tels que chauffeurs de camion, représentants de commerce. Les femmes sont davantage vulnérables au VIH en raison de leur position socio-économique inférieure, de la forte prévalence de pratiques culturelles nocives telles que les mariages précoces, les grossesses fréquentes et un mauvais état de santé général. La propagation du VIH/SIDA ne laisse pas d'avoir de nombreuses répercussions sur les femmes : responsabilités accrues envers les membres du ménage atteints du SIDA; fardeau des soins des parents malades; incapacité de veiller comme il le faudrait aux besoins des enfants et à d'autres tâches domestiques; pertes de revenus et, partant, baisse spectaculaire du niveau de vie.

Conscient des besoins en matière de santé du pays, le Gouvernement provisoire a formulé en 1993 une politique nationale de santé, qui a constitué la base du développement du secteur en question. Cette politique met l'accent sur l'extension des services de santé aux zones rurales, la prévention des maladies et les programmes de contrôle, les systèmes intégrés de prestation de soins, une participation active de la communauté, une collaboration intersectorielle et l'utilisation des techniques appropriées. Cette politique souligne également qu'une attention particulière devra être accordée aux besoins en matière de santé :

- a) des familles, et notamment des femmes et des enfants;
- b) des personnes constituant l'avant-garde des producteurs;
- c) des régions et segments de la population jusqu'ici les plus négligés, ce qui comprend la majorité de la population rurale, les éleveurs, les pauvres urbains et les minorités nationales;
- d) de la population des zones touchées par les catastrophes naturelles ou dues à l'homme.

Le Gouvernement a également promulgué en 1993 une politique de la population destinée à ouvrir davantage l'accès aux services de planification familiale qui, si elle est mise en oeuvre, améliorera la position économique-sociale des femmes, en réduisant le fardeau excessif que constituent la naissance et l'éducation des enfants; toutes choses qui devraient à leur tour avoir un effet positif sur l'état de santé des femmes.

C. Emploi

Ainsi qu'on l'a indiqué ci-dessus, la majorité de la population dépend de l'agriculture de subsistance pour vivre. La possibilité d'avoir un emploi salarié est limitée à une petite fraction de la population. Le secteur public est le principal employeur. En 1983, 73 pour cent des personnes employées dans le secteur moderne représentaient 18,6 pour cent de la main d'oeuvre urbaine et 2,3 pour cent de la main d'oeuvre totale. Au début des années 80, l'industrie manufacturière fournissait la majeure partie des emplois salariés, suivie par les services collectifs et l'agriculture. En 1987 toutefois, les services collectifs fournissaient la part la plus large des emplois, suivis par 21 pour cent pour l'agriculture et 17,9 pour cent pour l'industrie manufacturière.

Dans toutes les formes d'emploi salarié, temporaire ou contractuel, public ou privé, on compte plus d'hommes que de femmes. D'après le recensement de 1984, le taux de participation féminine à la main d'oeuvre était alors de 41,8 pour cent. Il était de 39,2 pour cent dans les zones urbaines et de 42,1 pour cent dans les zones rurales.⁴² On retrouve par ailleurs sur le marché du travail les schémas caractéristiques en matière d'emploi féminin. Les femmes sont concentrées dans les emplois à faible qualification et bas salaire et n'y ont que des chances limitées de promotion. Les femmes qui ont des emplois réguliers sont concentrées dans l'industrie manufacturière et les services sociaux tels que enseignement, professions

infirmières, travail social et services de secrétariat. Indépendamment du fait que sur un marché de travail restreint, les hommes tendent à être privilégiés, le pourcentage limité de femmes ayant des emplois est dû aux maigres possibilités d'éducation et de formation qui leur sont ouvertes, à la prévalence des programmes établissant une distinction entre les sexes dans les établissements scolaires ainsi qu'aux normes et attitudes culturelles. L'effet cumulatif de tous ces facteurs est que les femmes ont d'elles-mêmes une piètre opinion qui tend à perpétuer leurs difficultés en matière d'emploi et leur concentration dans des métiers dits féminins.

Bien qu'on estime le pourcentage des femmes à 55,5 de la population urbaine, 23 pour cent seulement sont employées dans les secteurs public et privé. Les données relatives à l'emploi du Ministère du travail et des affaires sociales indiquent que sur le nombre total des femmes employées dans le secteur structuré, les deux tiers le sont dans l'industrie manufacturière (essentiellement dans l'industrie textile) et dans les services sociaux (principalement dans les emplois de bureau). Ainsi, dans les services de l'électricité et du gaz, les employées féminines représentent 64 pour cent du personnel, alors que dans les assurances et le commerce, elles représentent 58,2 pour cent des employés.⁴³ En règle générale, les femmes ne touchent que des salaires extrêmement bas. Le pourcentage des femmes dans l'administration et parmi les cadres du secteur public et privé n'est que de 0,9 pour cent et de 4,2 pour cent respectivement. Le tableau 2 donne une indication des emplois que les femmes ont postulé au cours de la dernière décennie. La plupart sont classées parmi les demandeurs d'emplois de bureau ou de travail non qualifié.

Travail non salarié

Une des réalités économiques les plus frappantes de ces dernières années est la participation croissante des femmes au secteur non structuré. Etant donné que la plupart des ménages éthiopiens voient baisser leurs revenus, seul un pourcentage extrêmement restreint de ménages peut être qualifié de ménage à revenu unique. Bien que la contribution des femmes aux revenus du ménage soit devenue vitale, la notion que l'homme est le soutien de famille continue à dominer. La majorité de la population ne s'attend pas à ce que les femmes possèdent des biens, apportent un revenu à la famille ou assument un rôle dirigeant dans la société. Bien qu'un certain nombre de femmes aient réussi à prendre la place qui leur revient dans la société sur un pied d'égalité, elles constituent l'exception et non la règle.

Le type de travail le plus commun dans les zones urbaines est le travail indépendant auquel se livrent la majorité des femmes urbaines. Faute d'avoir une éducation suffisante ou des compétences commercialisables, la plupart dépendent de micro-entreprises, de services domestiques ou de la prostitution. L'un des moyens les plus visibles pour les femmes de gagner leur vie dans les centres urbains est de fournir à la ville le bois de chauffe qu'elles ramassent et transportent sur leur dos. Elles s'adonnent souvent aussi à des commerces de détail -allant des épices, aux céréales et aux légumes, à la vente de "Tella", la bière locale, et de plats cuisinés.

Etant donné qu'elles n'ont pas accès au crédit, les femmes doivent souvent faire fond sur des associations informelles de crédit par roulement pour avoir un capital de démarrage. Il est des femmes qui peuvent compter sur leur famille pour une aide financière, matérielle ou pour de la main d'oeuvre. Le besoin de petits crédits et autres services d'appui aux entreprises et de formation à la gestion à l'intention des femmes se font vivement sentir. Pour améliorer la situation en matière d'emploi des femmes éthiopiennes, les organismes publics et les organisations non gouvernementales doivent faire des efforts organisés et coordonnés pour mobiliser les femmes par l'intermédiaire des groupements féminins dans les centres ruraux et urbains ainsi qu'en activant les structures législatives et administratives existantes.

La mise en oeuvre dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi que dans le domaine social et économique de politiques qui tentent expressément de remédier aux injustices dont les femmes éthiopiennes pâtissent depuis si longtemps allègerait les problèmes qui se posent aux femmes en matière d'emploi. Une formation professionnelle prenant en compte la différence des sexes et les problèmes de chacun d'eux aiderait également à résoudre le problème de l'emploi des femmes. Ainsi qu'on le notera en se reportant au tableau 3, les modes courants de formation des femmes dans les écoles professionnelles dénotent une tendance à mettre l'accent sur "les domaines féminins traditionnels de spécialisation". Un effort délibéré pour réorienter cette formation de manière à faire acquérir aux femmes des qualifications plus faciles à commercialiser et plus rémunératrices améliorerait le problème de l'emploi féminin et offrirait de nouveaux modèles de rôles aux jeunes femmes.

X- LA VIOLENCE A L'ENCONTRE DES FEMMES

Jusque tout dernièrement, le problème de la violence à l'encontre des femmes n'a pas été débattu publiquement. Les causes structurelles de cette violence résident dans la position inférieure occupée par les femmes au sein du système économique, politique, culturel et juridique. En fait, la violence à l'encontre des femmes reflète les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes dans la société. Dans la majeure partie de l'Ethiopie, le droit du mari à "discipliner" sa femme est accepté et seul le viol d'une vierge est de nature à attirer l'attention du public.

Le Code pénal éthiopien considère le viol, les brutalités, les coups et blessures, les blessures mutilantes et les préjudices physiques comme des délits. Toutefois, le Code pénal lui-même comporte nombre d'ambiguïtés en ce qui concerne tant le viol que les voies de fait commises sur l'épouse.⁴⁴ En outre, la majorité du public, y compris les femmes instruites, n'ont pas connaissance des dispositions du Code pénal. Chose plus grave, la plupart des femmes et leur famille ne signaleront pas les viols aux autorités et, moins encore, les cas de violences familiales. Cette culture du silence semble toutefois en voie de se modifier depuis peu. Ainsi, les familles de victimes de viols s'adressent au Bureau des affaires féminines pour lui demander de tenter de mettre un terme à la fréquente incidence des viols de jeunes filles. Davantage de rapports parviennent aussi à la police au sujet des relations sexuelles mettant en cause des enfants de moins de 15 ans et au sujet des

viols. Un nombre croissant d'écolières signalent les cas de harcèlement sexuel par les enseignants qui menacent de recaler ou recalent les filles qui refusent de se soumettre à leurs avances sexuelles.

A partir du moment où il est admis que la violence à l'encontre des femmes dans la famille et la société existe dans tous les milieux, sans distinction de revenu, de classe et de culture, il convient de prendre d'urgence des mesures efficaces pour en éliminer l'incidence. Des rapports dont on dispose, on a pu noter que la violence à l'encontre des femmes revêt des formes diverses en Ethiopie. Or, on n'a pas fait beaucoup pour les maîtriser et pour sensibiliser le public au grand tort qu'elles causent aux femmes, qu'il s'agisse de préjudices physiques ou psychologiques, de traumatisme émotionnel, de maladies transmises sexuellement, y compris le SIDA, ou de grossesses non souhaitées. A l'heure actuelle, on en rejette la faute sur les femmes et ce sont elles qui éprouvent un sentiment de honte. Il faut également sensibiliser la police, les avocats, les travailleurs sociaux, les enseignants et les dirigeants politiques. La tâche la plus redoutable en l'occurrence est de défier les coutumes locales et la pratique traditionnelle qui encouragent la violence à l'encontre des femmes et de modifier l'attitude d'un public qui tolère cette violence.

L'Ethiopie passe à l'heure actuelle par un processus de démocratisation, d'élaboration de politiques, de rédaction de la constitution nationale, d'organisation des femmes etc. Si toutes les orientations sociales et économiques prévues sont mises en pratique, le Gouvernement, les organisations féminines et les ONG coopéreront pour établir des services d'éducation et de rééducation appropriés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes dans le pays.

XI- EFFETS DES LONGS CONFLITS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX, ARMES OU AUTRES, SUR LES FEMMES

Pendant 30 ans environ, l'Ethiopie a été en guerre. L'héritage de la dictature militaire et de la guerre civile peut se résumer en quelques expressions : ravages de la mort, déclin économique, masses de personnes déplacées, baisse de la production alimentaire, pénurie chronique de nourriture, pauvreté absolue et généralisée et infrastructure sociale et physique profondément ébranlée. La guerre absorbant une part disproportionnée du budget national, le résultat en a été la ruine de l'économie et l'effondrement des services sanitaires et sociaux. Ces catastrophes dues à la main de l'homme ont été exacerbées par des sécheresses renouvelées, une maigre pluviosité et la désertification. Or, ces problèmes politiques, économiques, sociaux et écologiques ont plus touché les femmes que les hommes. Les femmes ont été emprisonnées, torturées et violées dans le cadre de la répression politique, de la guerre et des luttes de faction.

Les femmes ont été chassées de leurs communautés et ont dû faire face à de déplorables conditions d'abjecte pauvreté. Le fait d'être déplacée signifie perdre les systèmes traditionnels de soutien mutuel. Dans la majorité des cas, les femmes se sont trouvées veuves, divorcées ou abandonnées

et ont soudain été seules à apporter un revenu au ménage et à prendre soin de leur famille. Le fait d'être déplacées a fait porter un fardeau intolérable aux femmes qui ont dû se colleter avec un environnement foncièrement différent. C'est aux femmes que l'éclatement des familles, le taux élevé de mortalité infantile et les privations en général ont causé plus de détresse.

Dans le Nord, les femmes venues des rangs de l'armée de libération ont aidé à redéfinir les rôles féminins traditionnels. Dans le reste du pays et en dépit d'une longue adversité, le ressort naturel des femmes les a amenées à inventer un certain nombre de stratégies de survie pour alléger les contraintes économiques et sociales. Une des principales réactions des femmes à la situation a été d'émigrer en ville où la plupart de celles qui ont des enfants gagnent maigrement leur vie en faisant des petits commerces. D'autres se sont engagées comme domestiques ou adonnées à la prostitution. Dans la majorité des cas, les femmes chefs de famille appartiennent aux couches chroniquement pauvres de la population.

La fin de la guerre a généré de nouvelles formes de problèmes sociaux. Elle a marqué la démobilisation de l'une des plus grandes armées d'Afrique et, de ce fait, a été cause d'épreuves supplémentaires pour une bonne partie de la population. Les choix qui s'offrent aux invalides et aux semi-invalides de guerre sont maigres. Les soldats déclarés ou présumés morts sont rentrés au foyer pour y trouver les liens d'antan dissous. Après avoir passé des années au front, nombre de soldats ont perdu tout désir de rentrer sur leurs terres; d'autres ont découvert que leurs terres avaient été distribuées à d'autres agriculteurs ou confisquées à des fins quelconques. C'est dire qu'un nombre considérable d'hommes avait perdu le moyen d'assurer leur subsistance (Voir l'annexe I).

La fin de la guerre a été suivie de nouvelles formes de déplacements. L'une des premières mesures prises par le Gouvernement provisoire érythréen a été le rapatriement d'un grand nombre d'Éthiopiens résidant dans différentes régions du pays. La Commission pour le secours et la reconstruction évalue à 200 000 personnes, ou 40 000 ménages, le nombre de personnes déplacées d'Erythrée. Dans la capitale, ce nombre est réputé correspondre à 10 724 ménages, dont 70 pour cent ont une femme pour chef de famille. La plupart de ces personnes vivent dans des abris temporaires et dépendent de secours pour vivre.

La politique de décentralisation et d'autonomie régionale adoptée par le Gouvernement provisoire éthiopien a également provoqué des déplacements, à la suite de conflits ethniques. En 1992, on estimait le nombre des personnes ainsi déplacées à 81 935. Cette vague de déplacements s'est aussi traduite par l'abandon de femmes et d'enfants, par des divorces et par des dommages aux biens.⁴⁵

Le Gouvernement provisoire éthiopien a mis en route un processus de démocratisation, marqué par le passage d'un système centralisé d'administration à la régionalisation et à l'autonomie locale pour rétablir la paix dans le pays. Il encourage les femmes éthiopiennes à s'organiser et à participer au processus de paix au niveau de la prise de décision et de l'élaboration des politiques qui influenceront sur les vies des femmes.

En résolvant, comme il le fait, des conflits de longue date et en mettant un terme à la très longue guerre qui a affecté la vie de millions de citoyens en général et des femmes éthiopiennes en particulier, il suit un cours exemplaire.

Notes

1. Autorité statistique centrale, 1990.
2. Analyse de situation, UNICEF 1991.
3. UNICEF 1993.
4. Ibidem.
5. SIDA Country Analysis, Ethiopie, 1993.
6. Alasebu, 1987.
7. Ibidem.
8. Hiruth, 1979.
9. National Policy on Women in Ethiopia, 1993.
10. Situation analysis, UNICEF 1993.
11. Ibidem.
12. Ibidem.
13. UNECA, Progrès Rural, N°1 et 2, 1984.
14. Programme national d'action du Bureau des affaires féminines, 1992.
15. National Policy on Women, 1993.
16. Ibidem.
17. Plan national d'action, 1992.
18. Plan national d'action, 1992.
19. Ibidem.
20. Ibidem.
21. Ibidem.
22. Profil des femmes éthiopiennes, 1993.

23. Ibidem.
24. Ibidem.
25. National Policy on Women, 1993.
26. Profil des femmes éthiopiennes, Bureau des affaires féminines, 1993.
27. Ibidem.
28. Analyse de pays par sexe de l'Agence suédoise de développement, 1993.
29. Hillina Tadesse Tamrat, 1994.
30. Ibidem.
31. Profil des éthiopiennes, Bureau des affaires féminines, 1993.
32. Rapport du Bureau des affaires féminines, 1993.
33. Bulletin de la Commission d'élection, N°2,7 et 8, 1992.
34. Analyse par sexe de l'Agence suédoise de développement, 1993.
35. Banque mondiale, 1989.
36. Children and Women in Ethiopia Situation report, UNICEF, 1993.
37. Ibidem.
38. Bureau des affaires féminines, Préambule de la politique nationale à l'égard des femmes, 1993.
39. Atsede Wondimagnehu, 1991.
40. UNICEF, Situation Analysis, 1993.
41. Ibidem.
42. MOLSA, Situation Analysis on Employment and Livelihood, 1994 (Draft).
43. Ibidem.
44. Helena, 1994.
45. SIDA. Gender analysis, 1993.

Annexe I

LES FEMMES PEUVENT-ELLES GAGNER LA PAIX ?¹

"Essayons de voir comment se présente la situation et quelles sont les perspectives d'avenir ? Les femmes ont toujours été exploitées en temps de guerre, puis renvoyées à leurs fourneaux. Pourquoi l'Ethiopie serait-elle différente ?

Pour l'heure, je ne peux que regarder et essayer de comprendre certains des signes, négatifs aussi bien que positifs, en commençant par les premiers. Le rétablissement du droit éthiopien signifie que, dans les provinces dissidentes, le droit et la loi sont une fois de plus entre les mains de professionnels de formation classique. Il n'a pas place pour des femmes juges illettrées, aussi sages soient-elles, dans la nouvelle Ethiopie. De même, des femmes (et des hommes) qui ont reçu une formation rien moins que classique et acquis toute une gamme de compétences vitales pour la période révolutionnaire ont été remplacés par les vieilles élites dûment instruites. Les femmes, partout en Ethiopie, sont désavantagées par leur manque d'instruction et par une culture qui, notamment dans les zones rurales, dénie toute valeur à l'éducation féminine; dans le nord au moins, plus de femmes en verront vraisemblablement l'importance à l'avenir. Plus grave encore est peut-être la question de savoir si les questions féminines seront reléguées au dernier rang sous la pression de difficultés économiques urgentes et au profit des tâches prioritaires de la reconstruction.

Il est cependant quelques signes positifs. En septembre 1991, moins de trois mois après la fin de la guerre, j'ai assisté à la conférence au cours de laquelle a été créée l'Association démocratique des femmes à Tigray, amalgame d'associations féminines et de combattants féminins, fondée explicitement pour assurer la poursuite de la lutte des femmes pour une vie meilleure. Les déléguées élues venaient de toute la région de Tigray où elles avaient déjà débattu au sein de leurs associations locales de propositions portant sur un certain nombre de questions. Après de vifs débats et parfois des controverses animés (le droit à l'avortement a été une des questions les plus chaudement débattues), les résolutions définitives ont une fois de plus donné la priorité au besoin primordial des femmes : voir alléger leurs tâches quotidiennes, et notamment de ne plus être contraintes de moudre le grain à la main et avoir accès à de l'eau salubre et à du combustible. Le revers de la médaille est que les fonctionnaires élues de l'Association chargées d'en assurer la marche à plein temps n'ont pas les moyens de faire fonctionner un petit bureau. Elles font des travaux de dactylographie pour pouvoir se procurer des bureaux, des chaises et des machines à écrire. Or la survie de l'Association est vitale si l'on veut que les femmes restent organisées et fassent valoir leurs droits. Un autre signe positif est que l'assemblée démocratique locale Baito reste l'organe de décision de la base, si bien que les lois relatives au

¹ Extrait de Jenny Hammond, "Women and the Liberation Struggle in Northern Ethiopia".

mariage et au droit des femmes à la terre, ainsi qu'à l'accès au pouvoir et à une participation égale demeurent intactes. Sous le Gouvernement provisoire, les tâches du développement avaient été décentralisées et confiées aux régions, arrangement qui augmentera vraisemblablement les ressources allouées aux besoins essentiels dont les femmes ont si souvent répété qu'ils sont leur priorité. La "Relief Society of Tigray" (Société de secours du Tigray) a ouvert un bureau féminin et annoncé un programme d'actions prioritaires; une politique nationale à l'adresse des femmes éthiopiennes a été lancée officiellement par le Bureau des affaires féminines à Addis-Ababa en septembre dernier. Je n'en sais pas plus pour le moment. Au cours de la période transitoire, jusqu'à ce que des élections nationales portent au pouvoir le premier gouvernement démocratiquement élu du pays, l'ordre public demeure la responsabilité de l'armée EPRD mais, bien que les femmes combattantes n'aient pas encore été démobilisées, j'ai été informée que 40 000 d'entre elles ont déjà été réorientées vers des programmes de recyclage.

Enfin, en mai 1993, Aregash Adane a présenté au colloque le document sur la nouvelle Constitution éthiopienne dont j'ai déjà cité des extraits.

"A notre avis, la Constitution ne peut être démocratique si elle ne répond pas aux préoccupations féminines, les femmes constituant la moitié de toute société. S'agissant de l'Ethiopie, il ne nous faut pas oublier que nous devons en partie le moment présent au combat désintéressé et au sacrifice de femmes ordinaires et pauvres. Nous, les femmes de l'armée EPRDF, voudrions vous faire part de nos buts, de notre expérience et de nos réalisations, parce que nous croyons que ce que nous avons appris peut et doit influencer sur le développement de notre nouvelle Constitution."

Pour la première fois, les questions féminines seront vraisemblablement traitées dans la nouvelle Constitution, au sujet de laquelle ont été formulées par tous les partis des suggestions qui sont actuellement diffusées aux fins de discussion à travers toute l'Ethiopie (Janvier/février 1994).

Annexe II

TABLEAUX

1. Répartition de la population par sexe et tranche d'âge

Tranche d'âge	Sexe	Population (milliers)			
		1987		1990	
		Nombre	%	Nombre	%
0 - 14	M	11.696,0	49,5	12.761,3	49,8
	F	10.795,7	46,5	11.783,2	46,5
	T	22.491,7	48,2	24.544,6	48,2
15 - 64	M	10.615,6	45,2	11.582,5	45,2
	F	11.422,5	49,2	12.475,6	49,2
	T	22.038	47,1	24.057,1	47,1
65+	M	1.174,3	5,0	1.281,3	5,0
	F	998,3	4,3	1.090,0	4,3
	T	2.172,6	4,7	2.371,3	4,7
TOTAL	M	23.485,9	100,0	25.625,1	100,0
	F	23.216,5	100,0	25.348,8	100,0
	T	46.702,4	100,0	50.975,9	100,0

Source : CSA, Facts and Figures, 1990

**2. Demandeurs d'emploi inscrits -
Répartition par type d'emploi demandé et par sexe**

Métier	Hommes	% du total	Femmes	% du total	Total	% du total	Femmes
Professionnel et techniciens	426	1,0	407	1,0	833	1,0	48,9
Administration et gestion	49	1,0	1	0,0	50	0,0	2,0
Emplois de bureau	11.337	26,2	8.890	20,7	20.227	23,5	44,0
Ventes	67	0,2	3	0,0	70	0,0	4,3
Services	271	0,6	1.812	4,2	2.083	2,4	87,0
Agriculture	426	1,0	33	0,1	459	0,5	7,2
Secteur industriel							
1. Qualifié	6.250	14,5	243	0,6	6.495	7,5	3,7
2. Non qualifié	20.198	46,8	28.245	65,9	48.443	56,2	58,3
3. Spécifiques	4.167	9,6	3.234	7,5	7.401	8,9	43,7

Source : Bulletin des statistiques du travail, 1980 (tel que présenté par l'OIT, 1986).

3. Nombre de stagiaires dans les établissements de formation professionnelle en 1980

Domaines de formation	Homme		Femme		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Administration et gestion	847	97,3	23	2,7	870
Agriculture	3.455	84,8	619	15,2	4.074
Education	4.079	80,6	979	19,4	5.058
Médecine et santé publique	1.708	75,6	552	24,4	2.260
Industriel/ technique	5.195	87,9	714	12,1	5.909
Commercial	4.188	37,5	2.476	52,5	3.964
Services sociaux	32	82,1	7	17,9	39
Autres cours de formation	288	75,4	94	24,6	382
Ecoles polyvalentes	11.661	54,6	9.691	45,4	21.352

Source : Ministère du travail et des affaires sociales, Formation de la main d'oeuvre en Ethiopie en 1979-1980.

4. CALENDRIER DES OPERATIONS
Bureau des affaires féminines 1994

	J	F	M	A	M1	J 1	J 2	A O	S	O	N	D
Mise en place des structures multisectorielles et régionales visant à l'intégration des femmes dans le développement	X	X	X	X	X	X						
Soutenir la création de bureaux d'intégration des femmes dans le développement au sein des ministères	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Aider et soutenir la création de bureaux d'intégration des femmes dans le développement au niveau des régions	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Trouver des moyens d'équiper et de former la main d'oeuvre et de résoudre les problèmes d'allocation budgétaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Organiser et rendre fonctionnels des ateliers expérimentaux									X	X	X	X
Organiser deux activités de recherche								X	X	X	X	X
Organiser et entamer les préparatifs du tournage d'un film sur la situation des femmes éthiopiennes											X	X

J:janvier, F:février, M:mars, A:avril, M1:mai, J1:juin, J2:juillet, AO:août, S:septembre, O:octobre, N:novembre, D:décembre

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
					1	1	2					
Organiser et coordonner la formation des effectifs (20) de l'intégration des femmes dans le développement au EMI			X									
Coordonner les travaux de modernisation du Département d'économie domestique d'Awassa		X	X	X	X							
Préparer des programmes de sensibilisation à l'intention des responsables des medias et des fonctionnaires régionaux en vue de la tenue de séminaires sur les questions d'égalité des sexes	X	X	X	X	X							
Aider à la préparation du programme et autres travaux nécessaires au lancement des bureaux sectoriels et régionaux d'intégration des femmes dans le développement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Organiser des missions d'étude et des visites pour le personnel des bureaux centraux et sectoriels d'intégration des femmes dans le développement							X	X	X	X	X	X
Organiser des formations courtes pour 6 membres du Bureau des affaires féminines et des bureaux d'intégration des femmes dans le développement			X	X	X							
Organiser des formations longues pour 3 B.A. et 2 M.A. appartenant à des bureaux d'intégration des femmes dans le développement							X	X	X	X	X	X

	J	F	M	A	M 1	J 1	J 2	A	S	O	N	D
Offrir et soutenir techniquement, financièrement et de toute autre manière la mise en oeuvre de la politique nationale à l'égard des femmes éthiopiennes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Coordonner la création de réseaux et aider les bureaux sectoriels et régionaux d'intégration des femmes dans le développement à fonctionner efficacement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Soutenir et suivre les organisations féminines et les associations professionnelles féminines dans leurs progrès dans les domaines où elles ont besoin d'aide	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Encourager des individus, organisations ou groupes et institutions à préparer des matériaux sur les problèmes spécifiques à chaque sexe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Soutenir les bureaux d'intégration des femmes dans le développement au moyen d'une aide technique, logistique et matérielle	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X

	J	F	M	A	M 1	J 1	J 2	A	S	O	N	D
Suivre la mise en oeuvre de la politique nationale des femmes éthiopiennes pour voir comment elle modifie la situation des femmes rurales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Changements survenus en matière de propriété foncière?						X	X	X	X	X	X	X
Changements survenus en matière d'intrants agricoles?						X	X	X	X	X	X	X
Changements survenus en matière de crédit?	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Les changements survenus en matière de formation?	X	X	X	X						X	X	X
Assurer la coordination avec les programmes nationaux, internationaux et régionaux à l'intention des femmes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Assurer la liaison avec les bureaux d'intégration des femmes dans le développement à l'ONU, etc.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Préparer la Conférence mondiale à Beijing	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Suivre et vérifier l'apport des femmes à l'élaboration de la Constitution de manière que les questions féminines y soient prises en compte	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Suivre la participation des femmes aux élections	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

5. Participation aux élections par sexe dans les régions

Région	Nombre de Veredas	Votants de sexe masculin	Votants de sexe féminin	Total	Femmes en pourcentage du total
1 n.a					
3	59	753.281	476.193	1.229.474	39%
4	93	837.991	322.833	1.160.874	28%
7	13	202.947	105.809	308.756	34%
8	8	245.064	64.367	310.431	21%
9	17	195.972	95.767	291.739	33%
10	6	33.671	11.559	45.230	26%
11	19	117.098	53.587	170.685	46%
14	28	164.736	168.080	327.816	50%

Source: Bulletins N° 7 & 8, (1992) de la Commission électorale

6. Programmes en cours et nouveaux programmes de promotion des femmes des diverses institutions (chefs de file et des organismes complémentaires)

No. de code du programme	PROGRAMME	CHEF DE FILE	ORGANISME COMPLEMENTAIRE	ETAT DU PROGRAMME
1.	Promouvoir les efforts de paix ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des stratégies afin de jeter les bases sociopolitiques du développement économique	Conseil des représentants	Tous ministères, organisations internationales, ONG	En cours
2.	Consolider les relations interministérielles sur les questions touchant à l'égalité des sexes	BAF au Cabinet du Premier ministre	Tous ministères	En voie de formation
3.	Elaboration des politiques, préparation et mise en oeuvre	BAF	Tous ministères	En voie de formation
4.	Suivre et évaluer les programmes/projets ciblant les femmes	BAF MOPED	Tous ministères ONG	En cours et en voie de formation
5.	Organiser et donner des instructions aux services du Bureau des affaires féminines dans les institutions publiques	BAF	Organisations internationales, tous ministères	En formation
6.	Organiser des ateliers sur le rôle et la condition des femmes dans le développement Promotion de la nutrition	BAF Gouvernement	Organisations internationales, MOPED	En cours
7.	Formation de personnel	MOPED	Ministère de la formation, BAF, Associations féminines, ONG locales, organisations multilatérales et bilatérales, ENI	Partiellement en cours

8.	Programme national d'alphabétisation visant à toucher les adultes demeurés à l'écart et à renforcer les programmes de post alphabétisation	Ministère de l'éducation	BAF, associations féminines, ONG, organisations multilatérales et bilatérales	En cours
9.	Améliorer et étendre les programmes/projets éducatifs	Ministère de l'éducation	BAF, associations féminines, ONG, organisations multilatérales et bilatérales	En cours
10.	Aide au secours et à la réinstallation des femmes déplacées en prêtant particulièrement attention aux femmes chefs de famille	BAF RRC	Ministère de l'intérieur, MOPED, MOLSA, ONG, UNICEF, HCR, autres organismes des Nations Unies	Partiellement en cours
11.	Commander des travaux de recherche sur les problèmes d'égalité et de développement des femmes et les coordonner	BAF	Tous organismes intéressés	Proposition
12.	Réforme des lois	BAF	MOJ, MOLSA, organisations internationales coopérant	Proposition
13.	Formation aux questions d'égalité des sexes à l'intention des fonctionnaires	BAF	Tous ministères	Proposition
14.	Information et éducation	BAF	Associations féminines, MOW, Minis. info., MOLSA, MOAEP, MOCS	Proposition
15.	Atelier sur la culture et les traditions	BAF	Tous ministères, ONG, organisations religieuses, organisations internationales intéressées	Proposition

16.	Identifier des programmes économiques qui s'attaqueraient aux problèmes de revenus des femmes	BAF	Ministère de l'industrie, MOAEPD, MOLSA, MOCH, MOPED, ONG, organismes des Nations Unies	Proposition
17.	Gardereries pour travailleuses	BAF	MOLSA	Proposition
18.	Fourniture de crédits et de services de commercialisation	BAF	MOF, MOAEPD, Organisation des Nations Unies et Ministère du commerce extérieur et intérieur, Ministère de l'assistance économique	Proposition
19.	Elaboration d'orientations pour les femmes dans le développement	BAF	Tous ministères, ONG, associations féminines	Proposition

Source : MPA, 1992

7. Ressources additionnelles prévues pour la période 1993/2002
 Ventilation par type de dépenses (estimation en milliers de dollars E.U.)

		1993	1994	1995/2002	1993	1994	1994/2002
1	RECHERCHE						
	1.1 Santé						
	- 2 Consultants	20,0					
	- 1 Consultant	10,0					
	1.2 Education	10,0					
	- 1 Consultant	80,0					
	- Formation de formateurs et de chefs d'entreprise	100,0	100,0	300,0*			
	- Appui à l'élaboration des programmes scolaires centrés sur les femmes	60,0	80,0				
	1.3 Agriculture, protection de l'environnement et développement dans les régions	45,0					
	- 6 consultants	75,0					
1.4 Identifier et promouvoir des activités non agricoles génératrices de revenus pour les femmes	360,0	380,0					
- 3 consultants dans le secteur structuré	10,0						
- 3 consultants dans le secteur non structuré	10,0						
- Appuyer la fourniture de crédits destinés aux femmes entrepreneurs défavorisées	5,0	10,0	150,0				
1.5 Réforme des lois							
- consultant					350,0		
1.6 Méthodes permettant de mesurer la contribution des femmes à la production							
1.7 Les meilleurs moyens d'organiser des garderies pour les femmes qui travaillent (dans 3 centres industriels)							
1.8 Recherche portant sur la mise au point des techniques permettant aux femmes de disposer de temps pour des emplois plus rémunérateurs							

8. Répartition des effectifs scolaires par niveau d'enseignement et par sexe

Année	NIVEAU					
	Primaire		Première partie du secondaire		Deuxième partie du secondaire	
	Total	Filles %	Total	Filles %	Total	Fille%
1980/81	1.798.721	33,9	186.813	34,1	211.672	35,4
1985/86	2.178.266	38,4	329.381	37,9	285.924	38,7
1986/87	2.449.047	37,8	385.135	38,2	311.077	38,4
1988/89	2.549.040	38,2	401.584	40,0	418.127	39,2
1990/91	2.157.352	39,0	349.179	43,6	445.578	41,6
1991/92	1.782.158	41,1	305.669	45,7	408.353	44,4
1992/93	1.638.897	40,1	292.849	46,6	358.072	45,3

Source : Statistiques de base, Ministère de l'éducation, 1994

9. A Répartition par sexe des candidats aux examens de la 6ème année d'étude et résultats 1985/86 - 1987/88

Année	Sexe			Succès aux examens		
	Total	Femmes	% de femmes	Total	Femmes	% de femmes
1986	273.178	124.019	44,6	228.600	87.323	38,2
1987	289.367	118.684	41,8	227.382	91.231	38,4
1988	231.734	118.022	41,9	219.850	82.853	37,8

9.B Répartition par sexe des candidats aux examens de la 8ème année d'étude et résultats 1985/86 - 1987/88

Année	Sexe			Succès aux examens		
	Total	Femmes	% de femmes	Total	Femmes	% de femmes
1986	174.876	74.100	42,4	117.786	44.592	37,8
1987	214.568	80.440	42,1	140.580	84.328	37,2
1988	337.011	104.886	42,1	183.135	59.366	32,9

Source : Ministère de l'éducation, 1989 (présenté par Seyoum Teferra,

novembre 1991).

10. Nombre et répartition par spécialité des étudiants de sexe féminin de première année au cours de l'année universitaire 1988/89

Programme menant à un grade universitaire			
Domaine de spécialisation	Total	Nombre de femmes	% des femmes
Sciences sociales	726	128	17,8
Agriculture (Sciences domestiques)	470	55	11,5
Sciences naturelles	1.028	83	8,1
Sciences vétérinaires	42	3	7,0
Médecine	180	12	6,6
Technologie de l'eau	101	4	4,0
Education	109	8	3,7

Source : Département principal de l'enseignement supérieur, 1989 (présenté par Seyoum Teferra, novembre 1991).

11. Répartition par année, niveau et sexe des effectifs
 des institutions d'enseignement supérieur inscrits
 dans des programmes ordinaires

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT								
Année univ- sitaire	Diplôme			Etudes universitaires			Etudes universitaires supérieures	
	H/F	F	%F	H/F	F	%F	H/F	F
1981/82	5.315	957	18,0	9.416	1.037	11,0	254	----
1982/83	5.605	935	16,7	10.281	1.069	10,4	231	15
1983/84	5.473	836	15,3	10.303	908	8,81	223	9
1984/85	5.821	955	16,4	10.994	990	9,00	274	15
1985/86	6.170	961	15,6	12.008	1.016	8,46	279	21
1986/87	6.071	766	12,6	11.530	934	8,1	324	29
1987/88	6.254	891	14,2	10.839	913	8,42	431	26
1988/89	6.657	965	14,5	10.547	873	8,28	503	31
1989/90	6.713	1.004	15,0	10.327	845	8,18	573	37
1990/91	6.837	1.082	15,8	10.401	820	7,88	549	51

Source : Bureau des statistiques et de l'information sur l'enseignement (présenté par l'Agence suédoise de développement, 1993).

12. Répartition par sexe des enseignants aux divers niveaux de l'enseignement 1980-1993

Année	Primaire total	% de femmes	Premier cycle Total	Secondai-re % de femmes	Premier cycle Total	Secondai-re et % de femmes
1980/81	27.628	22,2	4.101	8,8	4.850	10,2
1985/86	45.860	25,4	6.567	9,9	7.574	11,3
1989/90	58.873	23,1	9.111	10,5	10.845	8,8
1990/91	61,448	23,3	9,611	10,5	11.421	8,6
1992/93	65.091	25	9.632	10	10.897	8,7

Source : Ministère de l'éducation, 1994.

13. Taux de mortalité brut, de mortalité infantile et d'espérance de vie à la naissance

Année	Taux de mortalité brut			Taux de mortalité infantile			Espérance de vie à la naissance		
	Ru-ral	Urbain	Total	Ru-ral	Urbain	Total	Ru-ral	Urbain	Total
1970	20,0	16,9	20,0	155	134	153	43,8	45,0	43,9
1981	18,1	15,7	17,9	141	117	139	46,5	50,8	46,9
1984	---	---	---	112	94	110	51,7	55,5	52,0
1991	---	---	18,0	---	---	111	---	---	47,0

Source : Données pour 1970 et 1981 provenant de L'Autorité centrale des statistiques et données pour 1984 de L'OPHCC (présenté par L'Agence suédoise de développement, 1993).

14. Cas de SIDA signalés aux autorités, par année

Année	Nombre			Rapport par sexe	% du total
	Homme	Femme	Total	H : F	
1986	1	1	2	1:1	
1987	12	5	17	2,4:1	
1988	67	18	85	3,7:1	
1989	128	62	190	2,1:1	
1990	292	156	448	1,8:1	
1991	588	301	889	1,9:1	
1992	1.978	1.252	3.230	1,6:1	
1993	367	258	625	1,4:1	
TOTAL	3.433	1.053	5.486	1,7:1	

Source : Ministère de la santé, Programme national de lutte contre le SIDA, février 1993, (présenté par L'UNICEF, 1993).

15. Nombre de travailleurs dans le secteur structuré
 Classement suivant le secteur, le sexe et le type d'emploi

	Sexe	Employés permanent	Employés temporai-res	Travail-leurs contrac-tuels	Nombre total	%	
Public							
	Administration	M	205.837	50.701	6.484	263.022	72,7
	Organismes semi-publics	F	50.820	7.011	795	58.626	16,2
		M	15.641	1.548	710	17.899	4,9
Secteur privé	F	1.389	100	98	1.587	0,4	
	M	10.059	2.854	3.376	16.289	4,5	
Total	F	2.665	1.208	758	4.631	1,3	
	M	231.537	55.103	10.570	297.210	82,1	
	T	54.874	8.319	1.651	64.844	17,9	
		286.411	63.422	12.221	362.054	100,0	

Source : Ministère du travail et des affaires sociales, Enquête sur l'emploi en Ethiopie, 1981.

16. Répartition des effectifs féminins dans l'Industrie

Industrie	Secteur public						Secteur privé					
	1970			1981			1970			1981		
	Nombre total d'employés	% de femmes	Rang	Nombre total d'employés	% de femmes	Rang	Nombre total d'employés	% de femmes	Rang	Nombre total d'employés	% de femmes	Rang
Agriculture	834	0,0	8	76.245	9,2	6	34.496	1,8	6	---	---	---
Mine, etc.	2.721	0,0	7	----	-----	----	782	1,0	7	194	7,2	7,2
Industries manufacturières	5.964	27,7	1	66.308	24,4	3	68.768	26,3	2	3.584	25,9	25,9
Electricité, gaz, etc.	1.766	2,0	5	5.771	5,0	7	521	5,2	5	---	----	----
Construction	9.942	0,9	6	20.662	4,2	8	5.114	0,4	8	7.366	2,8	2,8
Commerce de gros et de détail	2.058	13,1	2	11.458	37,0	1	22.375	13,8	4	7.607	39,0	39,0
Transport entreposage et communication	9.961	11,7	3	21.434	15,8	4	7.158	17,3	3	688	8,4	8,4
Finance et assurance	---	----	----	8.830	25,0	2	----	----	----	----	----	----
Services sociaux	59.591	9,9	4	107.716	12,6	5	35.634	46,6	1	1.231	37,0	37,0
Toutes industries	92.837	9,8		319.924	15,6		176.848	22,5		20.670	22,4	22,4

Source : Schéma de l'emploi, OIT, 1986.

/...

17. Répartition par sexe et par type d'emploi de la main d'oeuvre
 1970 et 1981

Type d'emploi	SECTEUR PUBLIC										SECTEUR PRIVE					
	1970					1981					1970			1981		
	Total	Homme	Femme	% de femmes	Total	Homme	Femme	% de femmes	Total	Homme	Femme	% de femmes	Total	Homme	Femme	% de femmes
1. Spécialistes et techniciens	21.668	18.817	2.851	13,2	41.582	40.623	959	2,3	3.849	2.971	878	22,8	702	517	185	26,4
2. Administration et gestion	3.740	3.708	32	0,9	4.146	4.030	116	2,8	3.227	3.091	136	4,2	215	207	8	3,7
3. Emplois de bureau	22.997	2.052	2.445	10,6	63.967	49.684	14.283	22,3	8.574	6.561	2.013	23,5	2.478	2.064	414	16,7
4. Ventes	66	60	6	9,1	3.084	2.740	44	11,2	12.287	11.551	736	6,0	450	327	123	27,3
5. Services	12.127	10.692	1.435	11,8	39.548	30.896	8.653	21,9	37.186	20.887	16.408	44,1	2.244	1.744	500	22,3
6. Agriculture	2.830	2.828	2	0,1	45.843	42.804	3.309	6,6	39.573	38.780	793	2,0	20	18	2	10,0
7. Travailleurs industriels	29.409	27.061	2.348	8,0	121.754	99.124	22.630	18,6	72.112	53.368	18.744	26,0	14.561	11.165	3.396	23,3
Total	92.837	83.718	9.119	9,8	319.924	269.901	50.023	15,6	176.818	137.110	39.708	22,5	20.670	16.042	4.628	22,4

Sources : Comparaisons sommaires du bilan des secteurs public et privé en 1971 et 1981 (présenté par l'OIT, 1986).

/...

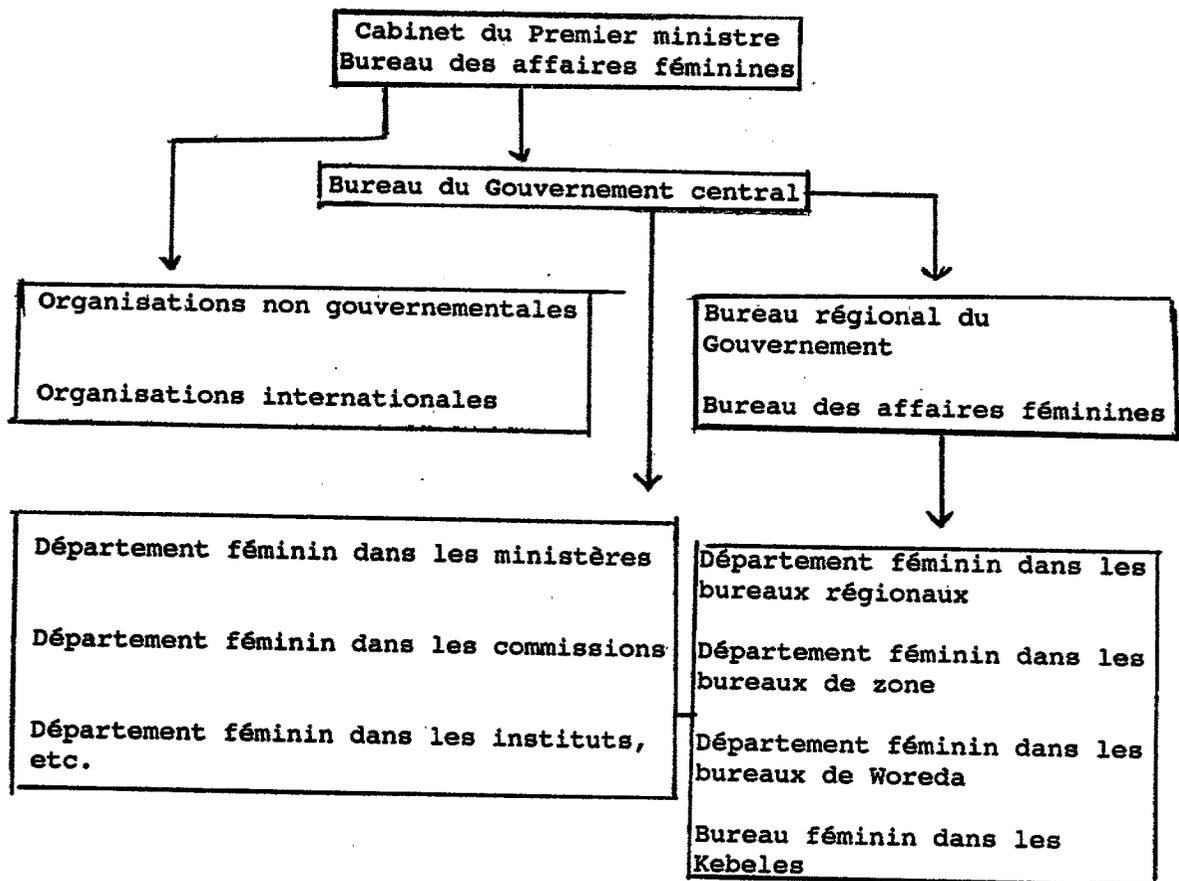
18. Répartition des demandeurs d'emploi inscrits suivant le niveau d'éducation et le sexe

Niveau d'éducation	Homme	% du total	Femme	% du total	Total	% du total	% du total
Alphabète	11.565	33,7	23.787	55,5	38.352	44,6	62,0
Premier cycle	11.123	25,8	6.584	15,4	17.707	15,4	37,2
Enseignement secondaire							
- Premier cycle	3.175	7,4	2.541	5,4	5.698	6,6	44,6
- Deuxième cycle	8.258	19,1	5.550	12,9	13.808	16,0	40,2
Technique	1.052	2,4	892	2,1	1.944	2,3	45,9
Collège							
- Etudes achevées	865	2,0	278	0,7	1.143	1,3	24,3
- Etudes inachevées	5	0,0	3	0,0	8	0,0	37,5
Non spécifié	4.166	9,6	3.233	7,5	7.399	8,6	43,7

Source : Bulletin des statistiques du travail, 1980 (présenté par l'OIT, 1986).

/...

RAPPORT DU BUREAU DES AFFAIRES FÉMININES ET DU DÉPARTEMENT DES FEMMES
DANS DIVERSES INSTITUTIONS



Annexe III

REFERENCES

- Adanech Kidane Mariam and Azeb Tamirat (1991), Gender Influence on Women's Health, A Review of the Ethiopian Situation, Gender Issues in Ethiopia, IES. Ethiopia.
- Alasebu Gebre Selassie (1987), Current Machinery for the Integration of Women in Development in Ethiopia, Addis Ababa.
- Atsede Wondimagnehu, (1991) Women in Science and Technology in Ethiopia, Gender issues in Ethiopia, IES.
- Center of Research Training and Information on Women in Development (CERTWID)(1993), vol. 1, No.1.
- CSA (1990), Facts and Figures.
- Daniel Haile (1980), Law and the Status of Women in Ethiopia.
- Fellows, R.A. (1993), Country gender analysis, Ethiopia, SIDA.
- Gennet Zewdie (1991), Women in Primary and Secondary Education, Gender issues in Ethiopia, IES.
- Guenet G/Kiristos (1974), Attitude of the Society towards Women in Ethiopia, Addis Ababa University.
- Hammond Jenny (1994), Women and the Liberation Struggle in Northern Ethiopia, papier présenté à une conférence sur les femmes et la guerre, St. Anthony's College, Oxford.
- Hirut Terefe (1979), The Role of Women in Nation Building, Senior paper, Department of Sociology, Addis Ababa University.
- Hillina Tadesse Tamrat (1994), Ethiopian Law from a Gender Perspective : A Human Rights Study, Faculty of Law, Addis Ababa University.
- ILO (1986) Women's Employment Patterns, Discrimination and Promotion of Equality in Africa (Case study - Ethiopia).
- MOLSA (1981), Employment survey in Ethiopia.
- MOLSA (1983), Training of Man power in Ethiopia During 1979/1980.
- MOLSA (1993), Women's Advancement in Ethiopia, Women's Affairs Coordinating Office.

- MOLSA (1994), Situation Analysis of Employment and Livelihood and Women in Development. (Projet)
- Seyoum Teferra (1991), The Participation of Girls in Higher Education in Ethiopia, IES.
- TGE (1992), Election Commission Bulletin, Nos. 2, 7 et 8.
- TGE (1993), Office of the Prime Minister, National Policy of Ethiopia, Addis Ababa.
- TGE (1993), National Social Policy of Ethiopia.
- TGE (1993), National Education and Training Policy of Ethiopia, Addis Ababa.
- TGE (1993), Relief and Rehabilitation Policy of Ethiopia, Addis Ababa.
- TGE (1993), A National Policy on Ethiopian Women, Addis Ababa.
- TGE (1993), National Health Policy, Addis Ababa.
- Tsion Dessie, Women in Education and Training Issues and Prospect (Case study - Ethiopia), 1993.
- Economic Commission for Africa (1984), Rural Progress, Quaterly Bulletin, Nos.1 et 2.
- UNICEF (1991), A Situation Analysis of Children and Women in Ethiopia.
- UNICEF (1993), Children and Women in Ethiopia, A Situation Report.
- WAO (1993), Profile of Ethiopian Women and Highlights of the National Policy on Ethiopian Women.
- WAO (1993), Ethiopia's Report for the 1995 Beijing Conference.
- WAO (1993), Plan of Action for the Women's Affairs Office for the year 1994.
- World Bank (1989), Ethiopia : Market Towns Development Project, Infrastructural Operations Division, Eastern Africa, Washington D.C.